



## **Commission de la Mobilité et des Travaux publics**

### **Commission de l'Education nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**

#### **Procès-verbal de la réunion du 04 juillet 2019**

##### Ordre du jour :

1. Présentation du programme d'infrastructures scolaires (suite à la demande du groupe parlementaire CSV)
2. Uniquement pour les membres de la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche  
- Adoption des procès-verbaux du 8 mai, 5 juin et 18 juin 2019
- 7440 Projet de loi portant modification 1° de la loi modifiée du 30 juillet 2015 portant création d'un Institut de formation de l'éducation nationale ; 2° de la loi modifiée du 10 juin 1980 portant planification des besoins en personnel enseignant de l'enseignement secondaire ; 3° de la loi modifiée du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental ; 4° de la loi modifiée du 26 février 2016 portant création d'une école internationale publique à Differdange ; 5° de la loi modifiée du 23 juillet 2016 portant création d'une réserve nationale des employés enseignants des lycées  
- Continuation des travaux
3. Divers

\*

Présents : M. Carlo Back, M. Gilles Baum, M. François Benoy, M. Dan Biancalana, M. Frank Colabianchi, M. Yves Cruchten, M. Jeff Engelen, M. Marc Goergen, M. Marc Hansen, M. Aly Kaes, M. Marc Lies, membres de la Commission de la Mobilité et des Travaux publics

M. Gilles Baum, Mme Tess Burton, M. Frank Colabianchi, M. Georges Engel, M. Franz Fayot, M. Paul Galles, Mme Martine Hansen, Mme Carole Hartmann, Mme Françoise Hetto-Gaasch, M. Fernand Kartheiser, Mme Josée Lorsché, M. Georges Mischo, membres de la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement

supérieur et de la Recherche

M. François Bausch, Ministre de la Mobilité et des Travaux publics  
M. Claude Meisch, Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Mme Diane Adehm remplaçant M. Claude Wiseler  
M. Gusty Graas remplaçant M. Max Hahn  
M. Charles Margue remplaçant Mme Djuna Bernard  
M. Gilles Roth remplaçant M. Marco Schank

M. Lex Folscheid, M. Pierre Reding, Mme Isabelle Stourm, Mme Sandra Nilles, Mme Martine Schramer, M. Romain Nehs, M. Patrick Spaus du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse  
M. Christian Ginter, Ministère de la Mobilité et des Travaux publics  
Mme Anne Kons, Administration des bâtiments publics  
M. Jean Leyder, Directeur de l'Administration des bâtiments publics  
Mme Anne Negretti, de l'Administration des bâtiments publics  
M. Camille Peping, Directeur de l'Institut de formation de l'Education nationale (IFEN)  
M. Tom Weisgerber, Chargé de la coordination générale du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics  
M. Gene Kasel, du groupe parlementaire DP

Mme Joëlle Merges, de l'Administration parlementaire  
Mme Tania Sonnetti, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Félix Eischen, M. Max Hahn, M. Marco Schank, M. Serge Wilmes, membres de la Commission de la Mobilité et des Travaux publics

M. David Wagner, observateur délégué

Mme Djuna Bernard, M. David Wagner, M. Claude Wiseler, membres de la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

M. Sven Clement, observateur délégué

\*

Présidence : M. Gilles Baum, Président de la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

M. Carlo Back, Président de la Commission de la Mobilité et des Travaux publics

\*

**1. Présentation du programme d'infrastructures scolaires (suite à la demande du groupe parlementaire CSV)**

Dans ses mots d'introduction Monsieur le Président de la Commission de la Mobilité et des Travaux publics informe que le premier point à l'ordre du jour fait suite à une demande du groupe parlementaire CSV du 3 mai 2019.

Mme Martine Hansen (CSV) explique que son groupe politique a demandé la convocation de la présente réunion jointe suite aux déclarations contradictoires de la part des responsables concernant le futur emplacement de l'école nationale pour adultes (ENAD) et du « Sportlycée ». L'oratrice informe ensuite que Monsieur le Ministre des Travaux publics a fait savoir dans un article du « Luxemburger Wort », en date du 29 mars 2019, qu'il entend convoquer pour fin avril 2019 une réunion jointe en vue de présenter le programme d'infrastructures scolaires.

Étant donné que ladite réunion jointe n'a toujours pas eu lieu, le groupe parlementaire CSV a pris l'initiative afin de recevoir des informations plus détaillées de la part des Ministres sur le futur programme d'infrastructures scolaires.

À titre liminaire il est expliqué que le retard dans la présentation du dossier est notamment dû à la complexité du dossier (nombre important de projets, difficultés liées à l'acquisition des emprises nécessaires, etc.).

Il s'agit d'un programme ambitieux de construction et d'extension des infrastructures scolaires : 1,3 milliard d'euros seront investis dans les infrastructures scolaires (création de nouvelles infrastructures, agrandissements, rénovations, etc.).

Il est notamment visé de diversifier l'offre des parcours scolaires ainsi que les concepts et méthodes pédagogiques, et de moderniser l'ensemble du système éducatif luxembourgeois pour répondre à la population croissante d'élèves.

Plus particulièrement, deux nouvelles écoles seront créées, à savoir un lycée pilote dans le sud du pays et une école européenne publique à Luxembourg-Ville.

8 nouvelles constructions sont prévues pour des écoles existantes, à savoir l'École nationale pour adultes, le Sportlycée, le Lycée technique de Bonnevoie, le Nordstad-Lycée, le Lycée technique pour professions de santé (siège), le Lycée Mondorf, le Lycée technique du Centre, le Lycée Michel Lucius.

5 projets d'extension / de réaménagement sont planifiés, à savoir le Lycée Edward Steichen à Clervaux, l'École internationale de Differdange et d'Esch à Mondercange, l'École d'Hôtellerie et de Tourisme du Luxembourg, le Centre de logopédie, le Campus Geesseknäppchen.

S'y ajoutent 40 projets d'infrastructures dont l'exécution ou la planification est déjà en cours.

Par le biais de ces investissements, l'Éducation nationale ambitionne de promouvoir « des écoles différentes pour des élèves différents » (ënnerschiddlech Schoule fir ënnerschiddlech Schüler), des écoles qui exploitent pleinement leur autonomie pédagogique pour ouvrir des perspectives d'avenir à chaque jeune.

Il s'agit également d'anticiper les besoins d'un pays en pleine croissance. Les élèves sont de plus en plus nombreux et la courbe démographique continue de croître.

Il est visé de créer une offre cohérente, non seulement au niveau national mais également au niveau régional.

Le programme de développement des infrastructures scolaires prend également en compte la nécessité d'organiser l'offre scolaire des lycées au niveau national. Chaque lycée ne peut en effet proposer tous les parcours scolaires, mais la panoplie de formations dans l'ensemble du pays doit permettre à chaque jeune, indépendamment de son lieu de résidence, de se spécialiser dans le secteur qui l'intéresse.

Le critère d'accessibilité par les transports publics joue un rôle primordial dans les décisions à prendre lors de la planification de futures installations scolaires.

Un accent sera mis sur les équipements technologiques. L'éducation par le numérique et l'éducation au numérique constituent l'un des axes centraux de l'initiative gouvernementale « Digital Luxembourg ».

Il est ensuite procédé à la présentation de 15 nouveaux grands projets d'infrastructures scolaires sur base d'une présentation PowerPoint envoyée aux membres de la commission par courrier électronique et annexée au présent procès-verbal.

### **École nationale pour adultes (« ENAD »)**

Installée provisoirement sur le site de Paul Wurth S.A. à Luxembourg-Hollerich depuis 2012, l'école nationale pour adultes continuera d'occuper ces locaux jusqu'en septembre 2021. Son bâtiment définitif sera implanté à Mersch, sur un terrain de 1,2 ha situé à « Mierscherbiert ». Au centre du pays et idéalement connecté au réseau des transports publics, il permettra d'élargir les capacités d'accueil de l'école nationale pour adultes pour donner à plus d'adultes une chance d'obtenir leur diplôme.

Entre 2021 et la mise en service du bâtiment à Mersch, les structures de la « Blumm » au Campus Geesseknäppchen hébergeront l'école nationale pour adultes.

Au sein de la commission il est estimé, pour ce qui est de la connexion aux transports publics, que la réalisation du projet implique également des adaptations pour assurer une bonne connexion à la gare (notamment depuis le « Mierscherbiert »). Monsieur le Ministre Bausch, tout en précisant que la commune de Mersch est actuellement déjà bien desservie par les transports en commun, informe la commission que la commune planifie l'introduction de circuits communaux desservis par des navettes. Il est encore précisé que l'ENAD aura une capacité de 500 élèves (extension possible jusqu'à 600 élèves).

### **Sportlycée (« SLL »)**

Le site actuel à Luxembourg-Fetschenhof étant devenu trop petit, le Sportlycée a besoin d'un nouveau bâtiment lui permettant d'élargir ses capacités d'accueil tout en répondant aux besoins en infrastructures sportives de ses élèves.

Deux sites sont actuellement à l'étude : le site de Mamer, option privilégiée par le Gouvernement, et le site « Eurocontrol », au boulevard Konrad Adenauer à Luxembourg-Kirchberg. Les deux options permettront de créer des synergies avec d'autres établissements scolaires offrant l'enseignement secondaire général, y compris la voie de préparation, ainsi que la formation professionnelle et l'enseignement européen.

### **Lycée technique de Bonnevoie (« LTB »)**

La construction d'un nouveau bâtiment pour le Lycée technique de Bonnevoie continue d'être une priorité pour le Gouvernement.

Le nouveau bâtiment sera implanté sur un terrain adjacent au bâtiment actuel. Le programme de construction se fondera sur le concept pédagogique tel qu'élaboré par le lycée. L'appel de candidatures relatif aux services d'architectes et d'ingénierie a été lancé. Suite à une question de Madame Martine Hansen (CSV), il est précisé que la procédure d'appel pour le partenariat public-privé lancée en 2017 pour la réalisation du projet avait dû être annulée, le nouveau bâtiment sera réalisé par voie conventionnelle, la maîtrise d'ouvrage étant assurée par l'Administration des bâtiments publics.

À la question de M. François Benoy (déi gréng) de savoir ce qui adviendra du bâtiment actuel, il est informé que ce dernier sera rénové. Le Ministère de l'Éducation nationale mène actuellement des réflexions quant au futur réaménagement du bâtiment en question.

### **Un nouveau lycée pilote dans le sud du pays**

Pour dynamiser l'offre scolaire dans les compétences numériques et les compétences sociales, un nouveau lycée pilote sera créé dans le sud du pays.

Du côté digital, les élèves seront formés aux outils numériques et à un usage responsable des nouveaux médias : ils acquerront ainsi les codes nécessaires à la maîtrise des nouveaux modes de communication, indispensable tant dans la vie professionnelle que citoyenne.

Côté compétences sociales, le lycée va également mettre un accent sur les actions stimulant la créativité, la curiosité des élèves, leurs aptitudes à la communication et à la collaboration. Les lycéens seront encouragés à rechercher l'innovation, dans le cadre d'un enseignement se fondant sur la résolution de problèmes concrets.

Il est visé de doter les élèves d'une pensée critique ayant pour but de développer chez eux la propension à fournir un effort constant pour être bien informé, ce qui constitue un atout majeur pour s'intégrer dans la société changeante du 21<sup>e</sup> siècle.

La mise en place du nouveau lycée se fera en deux étapes.

#### *Une implantation provisoire à Belval*

Un nouveau bâtiment, qui accueillera provisoirement les classes du nouveau lycée, sera construit dans la commune de Sanem sur un terrain adjacent au Lycée Bel-Val. Préfabriqué, il accueillera quelque 500 élèves et permettra une mise en service dès 2023. La maîtrise d'ouvrage sera assurée par le Fonds Belval.

#### *Une construction définitive à Esch-sur-Alzette*

Le bâtiment définitif du nouveau lycée pilote sera implanté sur le terrain des friches industrielles à Esch-Schifflange.

### **Une nouvelle école européenne publique à Luxembourg-Ville**

La première école européenne publique a ouvert ses portes en 2016 à Differdange. Le succès fut tel que des classes supplémentaires ont été créées à Esch-sur-Alzette (2017), puis à Clervaux, Mondorf-les-Bains et Junglinster (2018). Pour répondre à la demande croissante, cette offre publique continuera d'être étendue.

Une nouvelle école européenne publique (primaire et secondaire) sera implantée à Luxembourg-Ville, au Limpertsberg. Elle s'installera en 2027 dans les bâtiments neufs (ailes 1000 et 2000) de l'actuel Lycée Michel Lucius, après le déménagement de celui-ci à

Luxembourg-Kirchberg, ainsi que dans l'ancien bâtiment du Lycée Vauban. Le restaurant scolaire et le hall des sports, actuellement en construction devant le bâtiment du Lycée technique du Centre, seront également affectés à la nouvelle école.

La nouvelle école accueillera quelque 1400 élèves. Avec le déménagement du Lycée technique du Centre, du Lycée Michel Lucius, du Lycée Vauban et de l'École française, le flux quotidien dans ce quartier du Limpertsberg sera donc considérablement réduit (de quelque 5000 élèves à 1400 élèves).

À une question afférente de M. François Benoy (déi gréng), il est répondu que les bâtiments actuels seront, en cas de besoin, rénovés et maintenus pour une autre utilisation ; le souhait du Gouvernement étant de les transformer notamment en logements.

### *Démarrage des classes à Junglinster*

En attendant la mise en place de l'école européenne à Luxembourg-Limpertsberg, l'offre de classes de l'International School Junglinster (ISJ), qui fait partie intégrante du Lënster Lycée, sera élargie pour répondre à la forte demande dans la capitale et dans la région Centre. Ainsi, un plus grand nombre d'élèves disposeront déjà d'une offre d'enseignement européen tout en bénéficiant de l'expertise de l'ISJ en la matière.

Pour accueillir ces élèves, un pavillon supplémentaire sera ajouté aux structures existantes de l'ISJ. À partir de 2021, des classes européennes pourront également être provisoirement accueillies dans le bâtiment « Blumm » au Campus Geesseknäppchen.

Suite à une question de Madame Françoise Hetto-Gaasch, il est confirmé que l'ISJ continuera à offrir des classes européennes. Il est envisagé de mettre en place une collaboration entre les différents sites notamment en procédant à un regroupement des sections (par exemple l'offre de la section littéraire dans une des enceintes, celle des sciences humaines dans l'autre). Chaque lycée ne peut en effet proposer tous les parcours scolaires, mais la panoplie de formations dans l'ensemble du pays doit permettre de couvrir tous les secteurs.

### **Lycée Edward Steichen à Clervaux**

Initialement conçu pour accueillir uniquement les classes inférieures, le Lycée Edward Steichen à Clervaux a ouvert ses portes à la rentrée 2018-2019. Pour répondre à la demande croissante dans la région, l'élargissement de l'offre scolaire aux classes supérieures de l'enseignement secondaire a été voté à la Chambre des Députés en 2016. L'extension du bâtiment ainsi devenue nécessaire se fera sur le terrain immédiatement adjacent au bâtiment actuel.

### **École d'Hôtellerie et de Tourisme du Luxembourg (EHTL)**

L'analyse en vue d'un projet de rénovation et d'extension de l'École d'Hôtellerie et de Tourisme du Luxembourg sur le site actuel à Diekirch est en cours. Dans l'optique d'éviter les inconvénients liés à des travaux de démolition et de rénovation profonde pendant le fonctionnement du lycée, des réflexions sur la construction d'un nouveau bâtiment sur un autre site sont également en cours.

### **Un nouveau bâtiment pour l'EIDE à Mondercange**

Les classes primaires de l'actuel site d'Esch de l'École internationale de Differdange et d'Esch (EIDE) seront transférées à Mondercange. Elles seront installées, après

transformation/rénovation du bâtiment, dans l'ancien Centre d'éducation différenciée situé rue d'Esch. Ce site répond davantage aux besoins des élèves de cet âge.

### **Nordstad-Lycée (« NOSL »)**

Actuellement situé à Diekirch et réparti sur plusieurs structures provisoires, le Nordstad-Lycée a besoin de plus grandes capacités d'accueil pour élargir son offre scolaire. Un nouveau bâtiment sera implanté à Erpeldange-sur-Sûre.

Suite à une question afférente de Madame Martine Hansen (CSV), la commission est informée que le Gouvernement n'a pas encore procédé à l'acquisition des terrains nécessaires mais que des négociations, de longue durée déjà, sont toujours en cours. Il s'agira du premier projet de construction pour lequel l'utilité publique sera inscrite dans la loi. Un plan d'occupation du sol est en train d'être établi. Si les négociations échouaient, il serait procédé pour la première fois à une expropriation du terrain au prix du marché.

### **Lycée technique pour Professions de Santé (« LTPS »)**

Actuellement situé à Luxembourg, rue Barblé, le nouveau bâtiment du siège du Lycée technique pour Professions de Santé sera implanté à Strassen, au Val St André, à proximité du Centre hospitalier de Luxembourg. Le programme de construction prévoit des infrastructures à la pointe du secteur de la santé ainsi qu'un internat.

M. François Benoy (déi gréng) souhaite connaître la philosophie/approche du Gouvernement relative aux futures constructions (par exemple la création d'espaces communs/de rencontre pour les professeurs, le nombre de places de parking prévu). En ce qui concerne l'organisation au sein des bâtiments et la disposition des locaux, il est répondu que ceci tombe dans le champ de compétences du Ministère de l'Éducation nationale. Concernant le nombre de places de parking, il est précisé qu'aucun emplacement de stationnement sera prévu pour les élèves. Il n'est pas non plus prévu de créer une place de stationnement pour chaque enseignant. Dans le calcul des places de parking il sera tenu compte de différents critères, par exemple si le bâtiment est situé en milieu rural ou urbain, les heures creuses (« Springstunden »), etc. Dans ce contexte il est encore informé que le nombre de places de parking a été revu à la baisse pour tous les projets.

### **Centre de logopédie (« CL »)**

Le bâtiment du Centre de logopédie à Strassen, qui accueille les élèves souffrant d'un trouble de la parole ou de l'ouïe, sera agrandi pour répondre au besoin de prendre en charge un plus grand nombre d'élèves. La possibilité d'extension des infrastructures moyennant la construction d'un étage supplémentaire avait été prévue dès l'élaboration des plans de construction du bâtiment.

### **Lycée Mondorf**

L'École internationale de Mondorf-les-Bains, qui fait partie intégrante du Lycée Mondorf, a ouvert ses portes à la rentrée 2018-2019 dans des structures provisoires situées sur le site « Villa Ungeheuer ». L'agrandissement des pavillons existants est en cours pour permettre à l'école d'élargir ses capacités d'accueil conformément aux exigences de l'agrément qui lie les écoles européennes publiques.

Le bâtiment définitif du Lycée Mondorf sera implanté sur le site « Op Gréimelter ». Il bénéficiera ainsi de la proximité des structures sportives et du vélodrome à construire.

## **Lycée technique du Centre (« LTC ») et Centre pour le développement intellectuel (« CDI »)**

Le Lycée technique du Centre sera installé dans un nouveau bâtiment qui sera construit à Howald, sur le terrain « Midfield », un nouveau quartier près du Ban de Gasperich qui bénéficiera d'un excellent accès aux transports en commun (train, tramway, bus). La construction d'un nouveau bâtiment permettra d'éviter les inconvénients liés à des travaux de démolition et de rénovation profonde pendant le fonctionnement du lycée.

Un accent particulier sera mis sur l'inclusion des adolescents qui fréquentent le Centre pour le développement intellectuel (CDI). Actuellement situé sur le site eduPôle à Walferdange, le centre de propédeutique du CDI sera intégré dans les nouvelles structures du LTC. Il comportera des ateliers professionnels, des salles spéciales et des laboratoires à la pointe de la technologie et de la pédagogie.

M. Marc Lies (CSV) estime que des efforts supplémentaires doivent encore être entrepris au niveau de l'accès aux transports publics. Plus particulièrement, il devrait être garanti que l'accès aux transports publics sera assuré avant la mise en service des nouveaux immeubles. Selon l'orateur il est nécessaire de prévoir également une école fondamentale dans cette partie de la commune de Hesperange. Dans ce contexte il est précisé que l'école planifiée se trouve sur le territoire de la Ville de Luxembourg et non pas sur celui de la commune d'Hesperange. Il est encore informé qu'il s'agit d'un nouveau concept visant à concevoir l'accès aux transports publics de telle sorte à ne pas entraver le trafic.

## **Lycée Michel Lucius (« LML »)**

Le Lycée Michel Lucius et l'International School Michel Lucius seront installés dans des nouvelles infrastructures à Luxembourg-Kirchberg. Les classes de l'enseignement primaire fonctionneront sur le site « Laangfur », celles de l'enseignement secondaire (luxembourgeois et anglophone) sur le site « Kuebebiérg ». Il s'agira de deux campus séparés, mais situés dans le voisinage immédiat. Le programme de construction prévoit également un internat.

## **Campus Geesseknäppchen**

Le Campus Geesseknäppchen, il s'agit en l'occurrence du plus grand campus scolaire du pays avec quelque 6000 élèves, sera réaménagé pour y améliorer les flux quotidiens et la convivialité. Dans cette optique sera également mis en place un concept général pour gérer plus efficacement le trafic, l'accès et la sécurité. Le Forum du campus sera agrandi. Viendra également s'ajouter un restaurant scolaire supplémentaire. L'École de gestion et de commerce (ECG) sera rénovée.

Monsieur Charles Margue (déi gréng) souhaite savoir si l'accès à l'International School of Luxembourg ainsi que la circulation sur le site seront améliorés, notamment en créant des places et lieux de rencontre. La commission est informée que le Gouvernement n'a actuellement pas beaucoup d'influence sur le site parce que les immeubles appartiennent jusqu'à 2025 à la société de gestion immobilière « Campus Geesseknäppchen ». Passé ce délai des réflexions seront menées en vue de l'intégrer dans le futur site.

Il est en outre confirmé que la photovoltaïque sera intégrée dans tous les futurs projets. Suite à une question afférente de M. Gilles Roth (CSV), la commission est informée qu'il ne sera pas coopéré avec des coopératives notamment à cause de questions de responsabilité dans le domaine scolaire, mais que le Gouvernement s'occupera de la mise en place.

Suite à une question de M. Paul Galles (CSV) relative au transport des écoliers, la commission est informée que les bus seront regroupés sur quatre pôles en vue de diminuer le nombre des bus desservant le campus Geesseknäppchen.

M. Marc Goergen (Piraten/groupe technique) annonce que sa sensibilité politique ne votera pas en faveur d'un projet nécessitant ou recourant à une expropriation pour sa réalisation. Monsieur le Ministre des Travaux publics donne alors à considérer que l'utilité publique a déjà été invoquée pour d'autres projets, comme la construction de routes. M. Marc Goergen (Piraten/groupe technique) rappelle que le droit de propriété est un droit inviolable consacré par la Déclaration du Droit de l'Homme et du Citoyen et note que, de manière générale, sa sensibilité politique ne soutient et ne soutiendra aucun projet qui violerait ce principe.

Monsieur Fernand Kartheiser (ADR/groupe technique) souhaite recevoir une liste de toutes les zones vertes et la superficie totale concernés par les projets présentés au cours de la présente réunion.

## **2. Uniquement pour les membres de la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**

### **- Adoption des procès-verbaux du 8 mai, 5 juin et 18 juin 2019**

Les projets de procès-verbal susmentionnés sont adoptés.

### **- 7440 Projet de loi portant modification 1° de la loi modifiée du 30 juillet 2015 portant création d'un Institut de formation de l'éducation nationale ; 2° de la loi modifiée du 10 juin 1980 portant planification des besoins en personnel enseignant de l'enseignement secondaire ; 3° de la loi modifiée du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental ; 4° de la loi modifiée du 26 février 2016 portant création d'une école internationale publique à Differdange ; 5° de la loi modifiée du 23 juillet 2016 portant création d'une réserve nationale des employés enseignants des lycées**

Le Président de la Commission, M. Gilles Baum (DP), propose de poursuivre l'instruction du projet de loi ainsi que l'examen de l'avis du Conseil d'État y afférent, à l'endroit de l'article 78.

#### Articles 78 à 87

Ces articles ne donnent pas lieu à observation de la part du Conseil d'État dans son avis du 2 juillet 2019.

#### Articles 88 à 99

Le Conseil d'État constate que les articles sous rubrique sont en partie similaires aux dispositions transitoires du projet de loi 7418 portant modification 1° de la loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'Etat ; 2° de la loi modifiée du 15 juin 1999 portant organisation de l'Institut national d'administration publique ; 3° de la loi modifiée du 25 mars 2015 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires de l'Etat ; 4° de la loi modifiée du 25 mars 2015 déterminant le régime et les indemnités des employés de l'Etat ; et 5° de la loi modifiée du 18 juillet 2018 sur la Police grand-ducale.

En renvoyant à ses considérations générales relatives à la disposition transitoire concernant l'effet sur la rémunération qui s'applique à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, le Conseil d'État propose d'insérer, après l'article 98, un article 99 nouveau, qui pourrait prendre la teneur suivante :

« **Art. 99.** L'effet des articles 88 à 98 sur la rémunération s'applique à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ou, si la date d'effet de la nomination ou du début de carrière est postérieure, à partir de cette date. »

Par analogie au projet de loi 7418 précité, le Conseil d'État demande d'ajouter, aux articles 89 à 92, les termes « et, s'il y a lieu, des accessoires de traitement » après les termes « en échelon et en grade ». Pour ce qui est de l'article 93, le Conseil d'État demande d'insérer les termes « et, s'il y a lieu, des accessoires d'indemnité » après les termes « en échelon et en grade ».

À l'article 98, il est question du stagiaire qui ne répondait pas aux critères d'octroi d'une dispense en vertu de l'article 63, paragraphe 3*bis*. Or, l'article 63, paragraphe 3*bis*, concerne la réduction de stage et non pas une dispense. Si les auteurs entendent viser la réduction de stage, il y aura lieu d'adapter la référence pour viser la « réduction de stage ». En tout état de cause, le Conseil d'État peut d'ores et déjà marquer son accord avec une telle adaptation.

À l'article 99, les auteurs se réfèrent à l'« article 81 de la présente loi ». Or, celle-ci constitue une disposition modificative, de sorte qu'il y a lieu de se référer à la disposition faisant l'objet de la modification, en l'occurrence l'article 5 de la loi du 10 juin 1980 portant planification des besoins en personnel enseignant de l'enseignement secondaire.

#### Echange de vues

Mme Carole Hartmann (DP) pose la question de savoir si des dispositions sont prévues afin d'empêcher que des agents admis au stage après le 30 septembre 2015 pour lesquels la date de nomination est considérée comme étant survenue un an plus tôt que la nomination effective, ne demandent pas un remboursement du traitement pour la période manquée. M. le Directeur de l'Institut de formation de l'Éducation nationale renvoie à l'article 99 proposé par le Conseil d'État dans son avis du 2 juillet 2019. Par cette disposition, il est assuré que les effets des dispositions transitoires du projet de loi sous rubrique sur la rémunération des agents concernés ne s'appliquent qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

#### Article 100

À l'exception des articles 81 et 98, le Conseil d'État ne voit pas l'utilité de déroger aux règles de droit commun en matière de publication prévues à l'article 4 de la loi du 23 décembre 2016 concernant le Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg. Par ailleurs, dans l'hypothèse où certaines dispositions de l'acte en projet sous rubrique sont censées entrer en vigueur dans un délai différent de celui prévu à l'article 4 de la loi du 23 décembre 2016 concernant le Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, qui fixe le délai de droit commun en la matière, il y a lieu d'écrire : « les articles... entrent en vigueur le... », sans préciser que les autres dispositions entrent en vigueur selon les règles de droit commun.

Tenant compte de ce qui précède, le Conseil d'État propose de libeller l'article relatif à l'entrée en vigueur comme suit :

« **Art. 100.** Les articles 81 et 98 entrent en vigueur le 15 septembre 2019. »

\*

Les représentants ministériels proposent de donner suite aux observations et aux recommandations formulées par le Conseil d'État dans son avis du 2 juillet 2019, à l'exception de celles formulées à l'endroit des articles 76 et 89-10 à insérer dans la loi modifiée du 30 juillet 2015 portant création d'un Institut de formation de l'éducation nationale (articles 67 et 77 du présent projet de loi).

Concernant l'article 76 précité, les représentants ministériels estiment qu'il n'est pas utile de maintenir la référence à l'article 20, paragraphe 3, de la loi modifiée du 25 mars 2015 déterminant le régime et les indemnités des employés de l'Etat, étant donné que ladite référence a été supprimée par les amendements gouvernementaux supplémentaires suite à la décision du Conseil de Gouvernement datée du 7 juin 2019.

Concernant l'article 89-10 précité, les représentants ministériels soulignent que, contrairement aux observations formulées par le Conseil d'État dans son avis précité, les références figurant aux alinéas 2 et 3, ne sont pas incorrectes et, par conséquent, aucune modification ne s'impose.

Les membres de la Commission décident, à la majorité des voix, contre celle de M. Fernand Kartheiser (ADR), d'adopter des recommandations formulées par le Conseil d'État et de suivre les considérations formulées par les représentants ministériels à l'endroit des dispositions susmentionnées.

Le Président de la Commission, M. Gilles Baum (DP), propose une réunion de la Commission en date du 9 juillet 2019, à l'ordre du jour de laquelle figurera la présentation et l'adoption du projet de rapport relatif au projet de loi sous rubrique.

### **3. Divers**

Aucun point divers n'est abordé.

Luxembourg, le 05 juillet 2019

La Secrétaire-administrateur,  
Joëlle Merges

Le Président de la Commission de la Mobilité et des  
Travaux publics,  
Carlo Back

La Secrétaire-administrateur,  
Tania Sonnetti

Le Président de la Commission de l'Education nationale,  
de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement  
supérieur et de la Recherche,  
Gilles Baum



# Commission jointe de la Chambre des Députés

## Projets d'infrastructures scolaires

4 juillet 2019



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Mobilité  
et des Travaux publics

Administration des bâtiments publics



Investir dans les infrastructures scolaires = investir dans l'avenir des élèves:

- Création de 2 nouvelles écoles
- Construction de 8 nouveaux bâtiments scolaires
- 5 projets d'extension / de réaménagement
- + 40 projets scolaires en programmation, avant-projet, exécution

en vue de

- poursuivre la diversification de l'offre scolaire
- anticiper les besoins d'un pays en pleine croissance
- créer une offre cohérente, au niveau national comme régional
- mettre en œuvre des concepts pédagogiques modernes, alternatifs et inclusifs

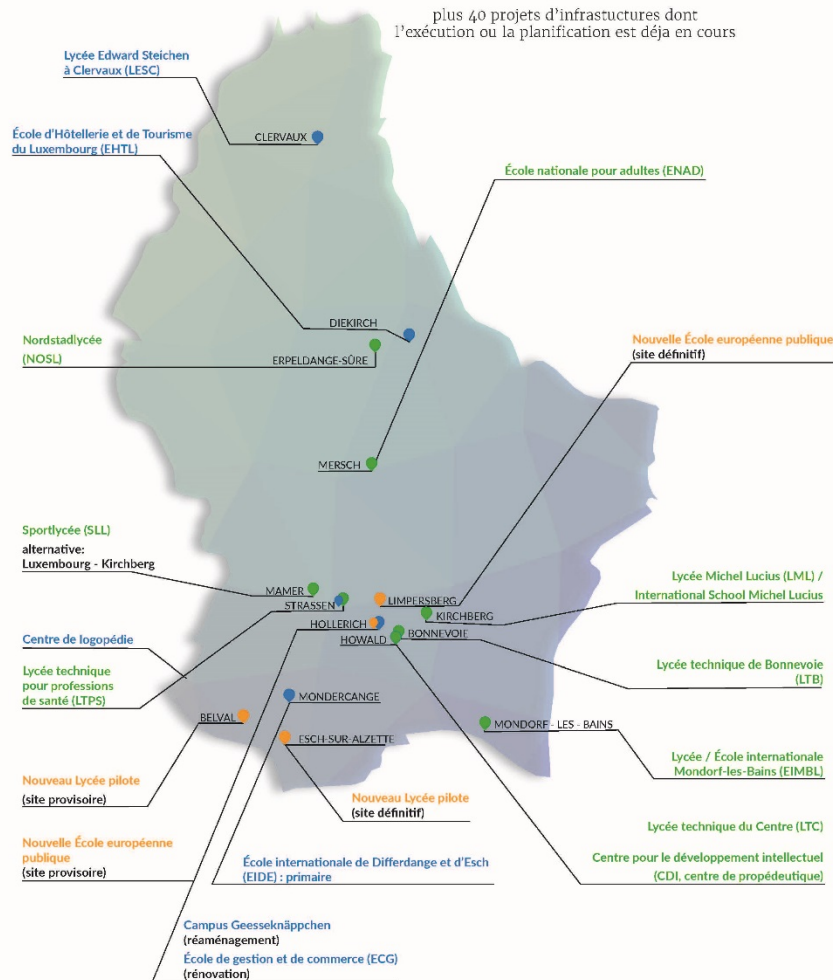
# Infrastructures scolaires étatiques



## INFRASTRUCTURES SCOLAIRES

- 2 créations de nouvelles écoles
- 8 nouvelles constructions
- 5 projets d'extension / réaménagement

plus 40 projets d'infrastructures dont  
l'exécution ou la planification est déjà en cours





## Investissement durable

- équiper au plus haut niveau technologique (« Energieeffiziente Lyzeen »)
- soutenir le bien-être et le confort des élèves, des enseignants
- emploi de matériaux sains, recyclage et réemploi des matériaux (« économie circulaire »)
- bonne acoustique et éclairage naturel
- fonctionnalité et flexibilité en vue d'un développement durable
- utilisation prioritaire d'énergies renouvelables

Investissements financiers d'environ EUR 1'300'000'000.- TTC

# 1. Future localisation de l'Ecole nationale pour adultes (ENAD)



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

## "Mierscherbiérg"



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Administration du cadastre  
et de la topographie

GEOPORTAIL MERSCH

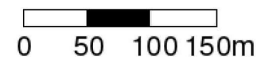
map.geoportail.lu  
Le géoportail national du Grand-Duché du Luxembourg



Date d'impression: 25/06/2019 11:53

www.geoportail.lu est un portail d'accès aux informations géolocalisées, données et services qui sont mis à disposition par les administrations publiques luxembourgeoises. Responsabilité: Malgré la grande attention qu'elles portent à la justesse des informations diffusées sur ce site, les autorités ne peuvent endosser aucune responsabilité quant à la fidélité, à l'exactitude, à l'actualité, à la fiabilité et à l'intégralité de ces informations. Information dépourvue de foi publique.  
Droits d'auteur: Administration du Cadastre et de la Topographie. <http://g-o.lu/copyright>

Echelle approximative 1:5000



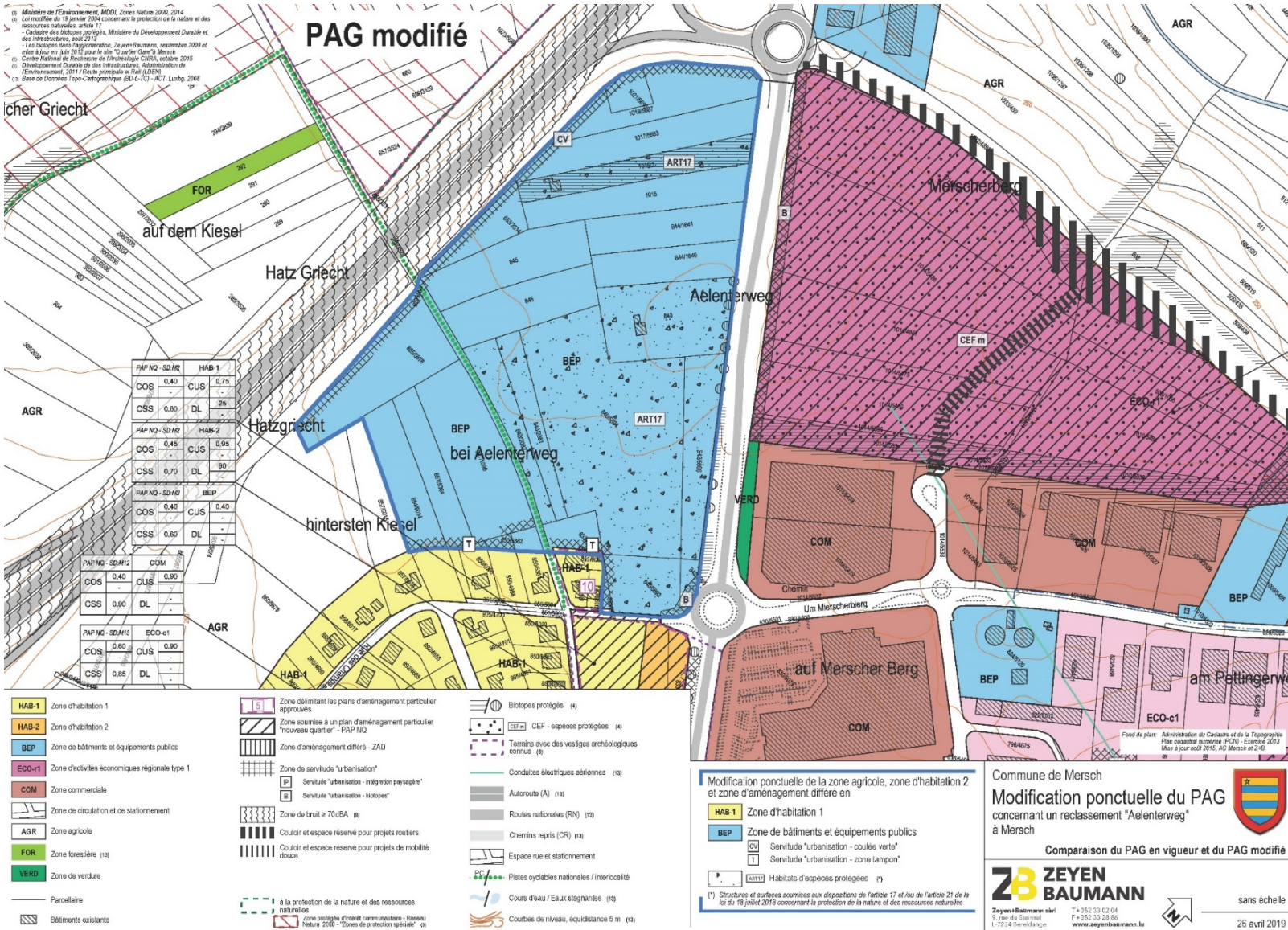
<http://g-o.lu/3/cQIR>



# 1. Future localisation de l'Ecole nationale pour adultes (ENAD)



## Modification ponctuelle du PAG



# 1. Future localisation de l'Ecole nationale pour adultes (ENAD)



Terrain d'implantation de ~1,2ha

mise en service ~ sept.2024



Bureau d'architectes  
TEISEN & GIESLER  
105, rue Adolphe Flecher  
L-1621 Luxembourg  
Tel. 220508 - Fax. 223981  
Info@teisen-giesler.lu

Administration des Bâtiments Publics /  
Administration communale de Mersch

Complexe sportif communal "Mierscherberg"  
Etude d'implantation et d'accessibilité d'un campus  
scolaire ( Lycée ENAD ) au sein du site communal  
avec synergies des infrastructures

17.06.2019

M 1/2000

# 1. Future localisation de l'Ecole nationale pour adultes (ENAD)



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

## Implantation actuelle à Hollerich

map.geoportal.lu

Le géoportail officiel du Grand-Duché de Luxembourg

E2C Superficie du terrain=Surface d'impl.: 1.46ha

ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE

Grand-Duché de Luxembourg

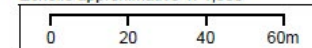


Superficie totale du terrain: 1.46 ha =  
Surface d'implantation: 1.46 ha  
Parking extérieur: 0.1 ha

am Bann

www.geoportal.lu est un portail d'accès aux informations géolocalisées, données et services qui sont mis à disposition par les administrations publiques luxembourgeoises.  
Responsabilité: Malgré la grande attention qu'elles portent à la justesse des informations diffusées sur ce site, les autorités ne peuvent endosser aucune responsabilité quant à la fidélité, à l'exactitude, à l'actualité, à la fiabilité et à l'intégralité de ces informations. Information dépourvue de foi publique.  
Droits d'auteur: Administration du Cadastre et de la Topographie. [http://wiki.geoportal.lu/doku.php?id=fr:mcg\\_1](http://wiki.geoportal.lu/doku.php?id=fr:mcg_1)

Echelle approximative 1: 1,500



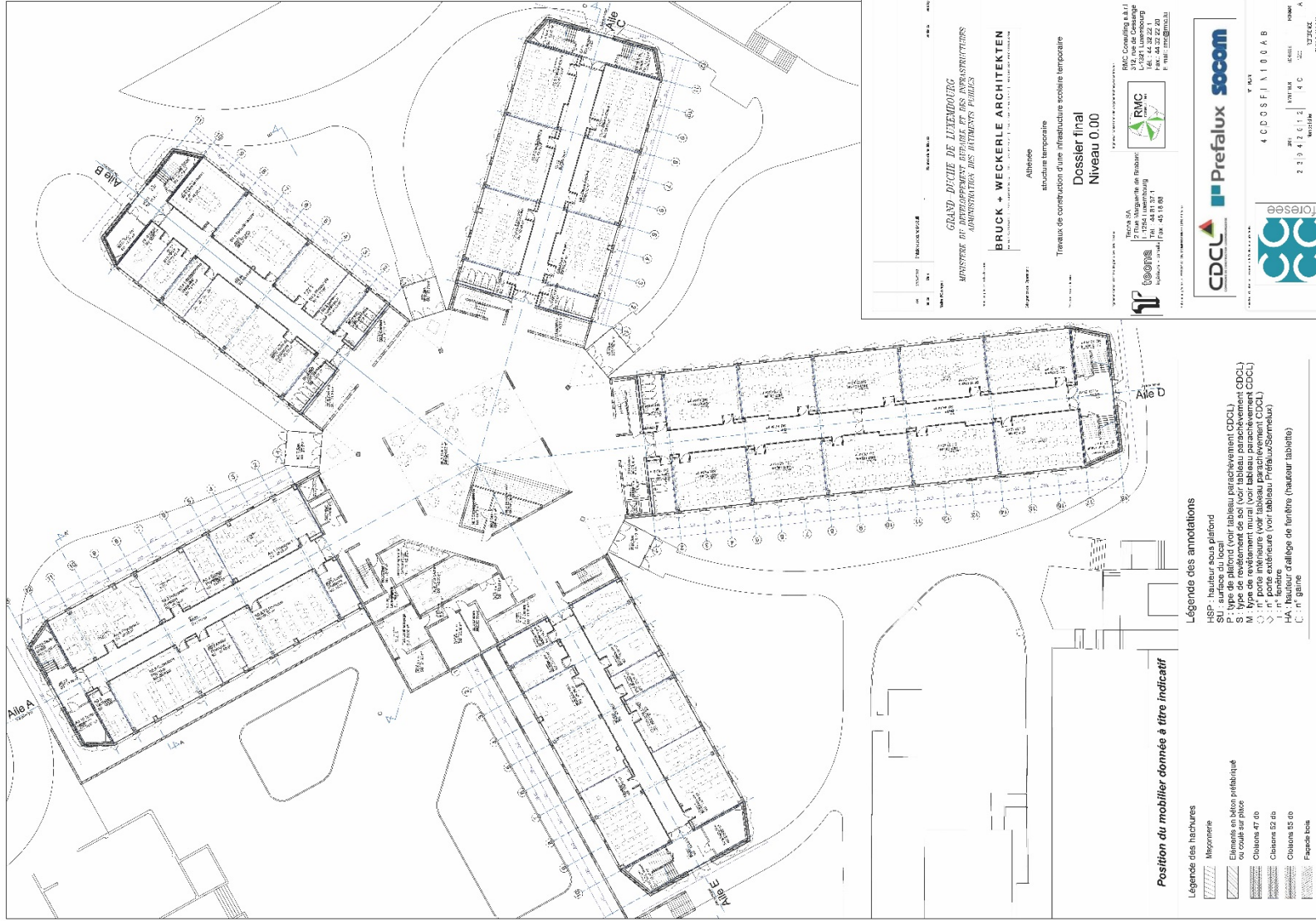
# 1. Future localisation de l'Ecole nationale pour adultes (ENAD)



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Emplacement provisoire: "Blumm"

transfert ~ sept.2021



## 2. Future localisation du Sportlycée (SLL)



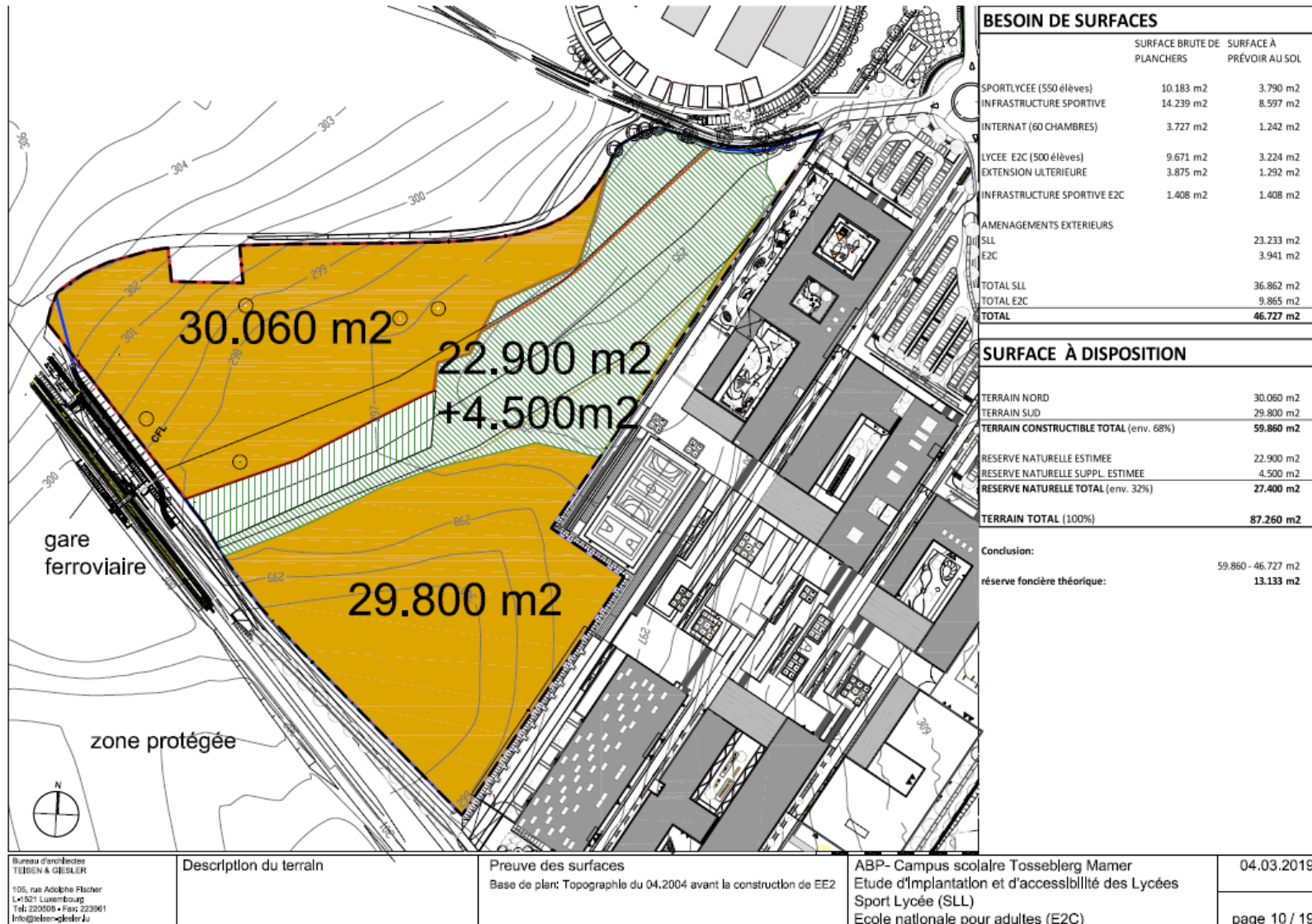
### Variante Mamer: Situation existante



## 2. Future localisation du Sportlycée (SLL)



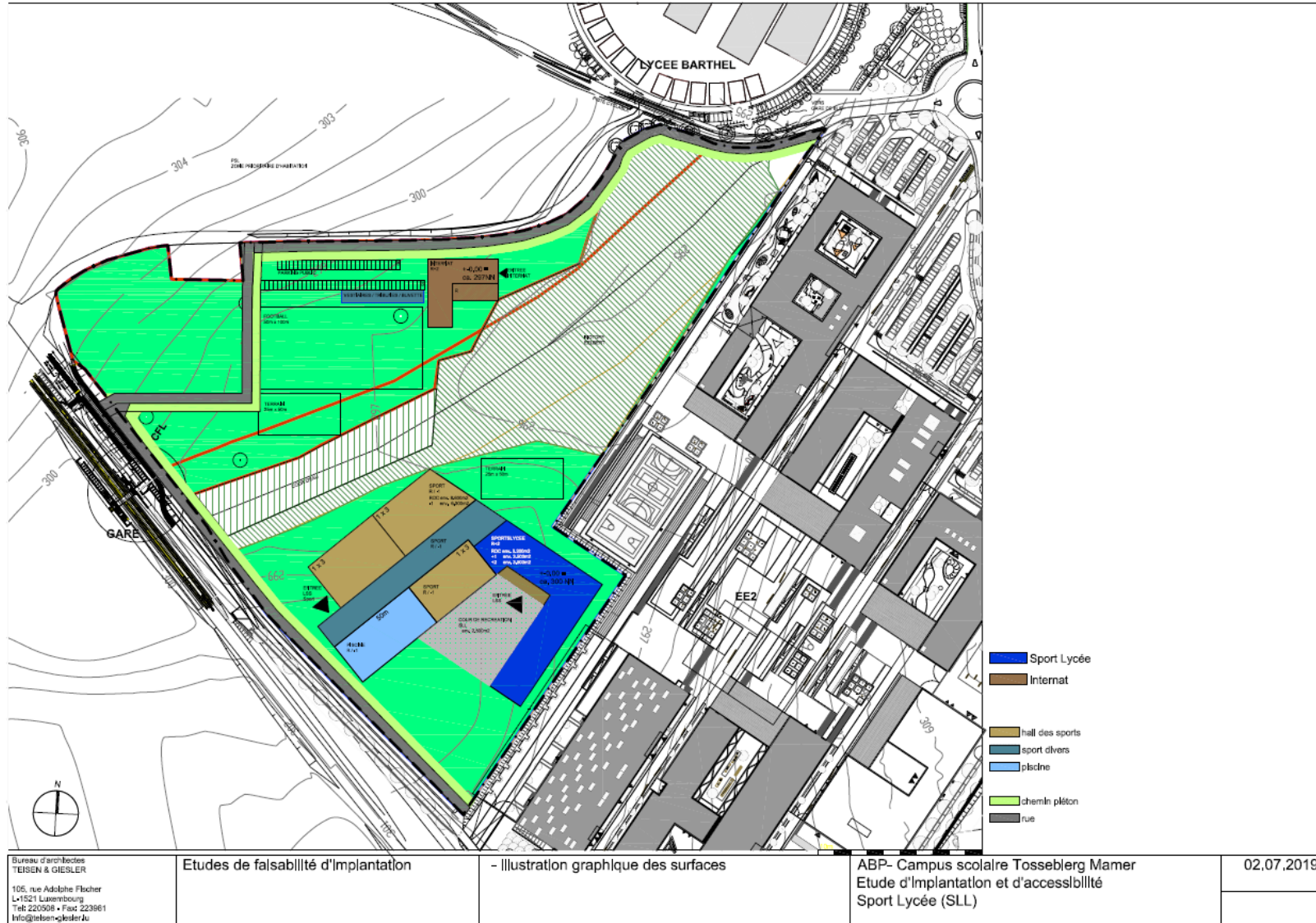
Variante Mamer: terrain d'implantation de ~6ha



## 2. Future localisation du Sportlycée (SLL)



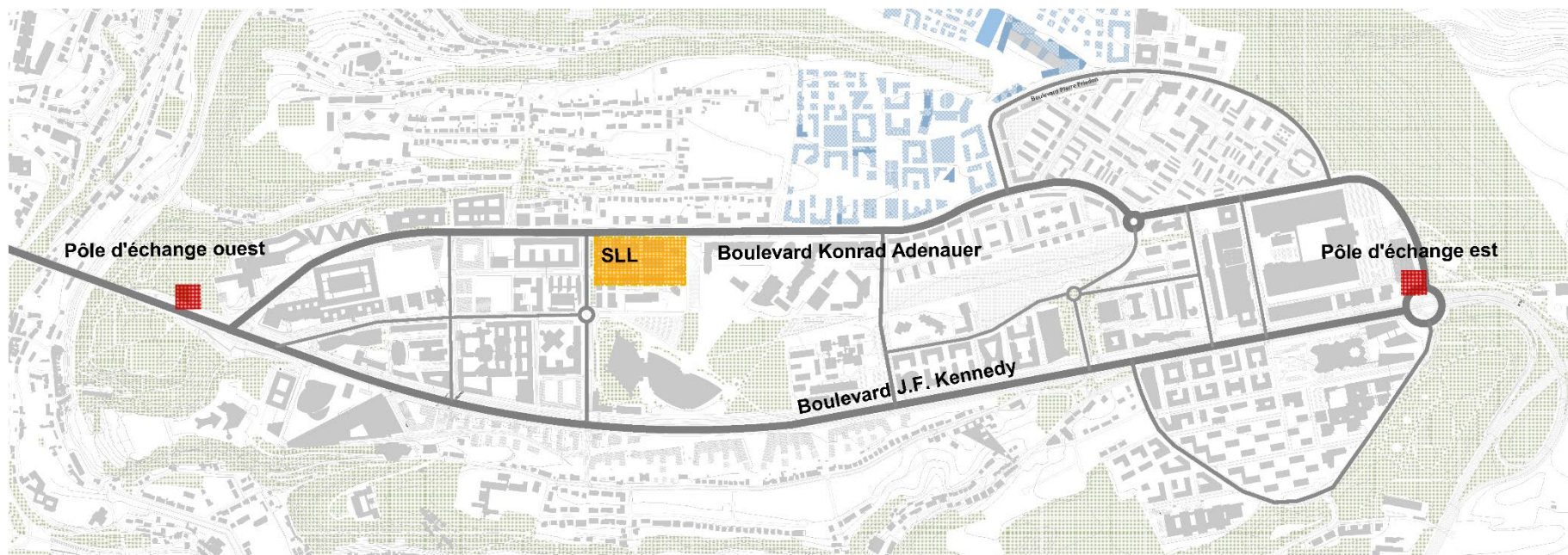
### Variante Mamer: Schéma d'implantation



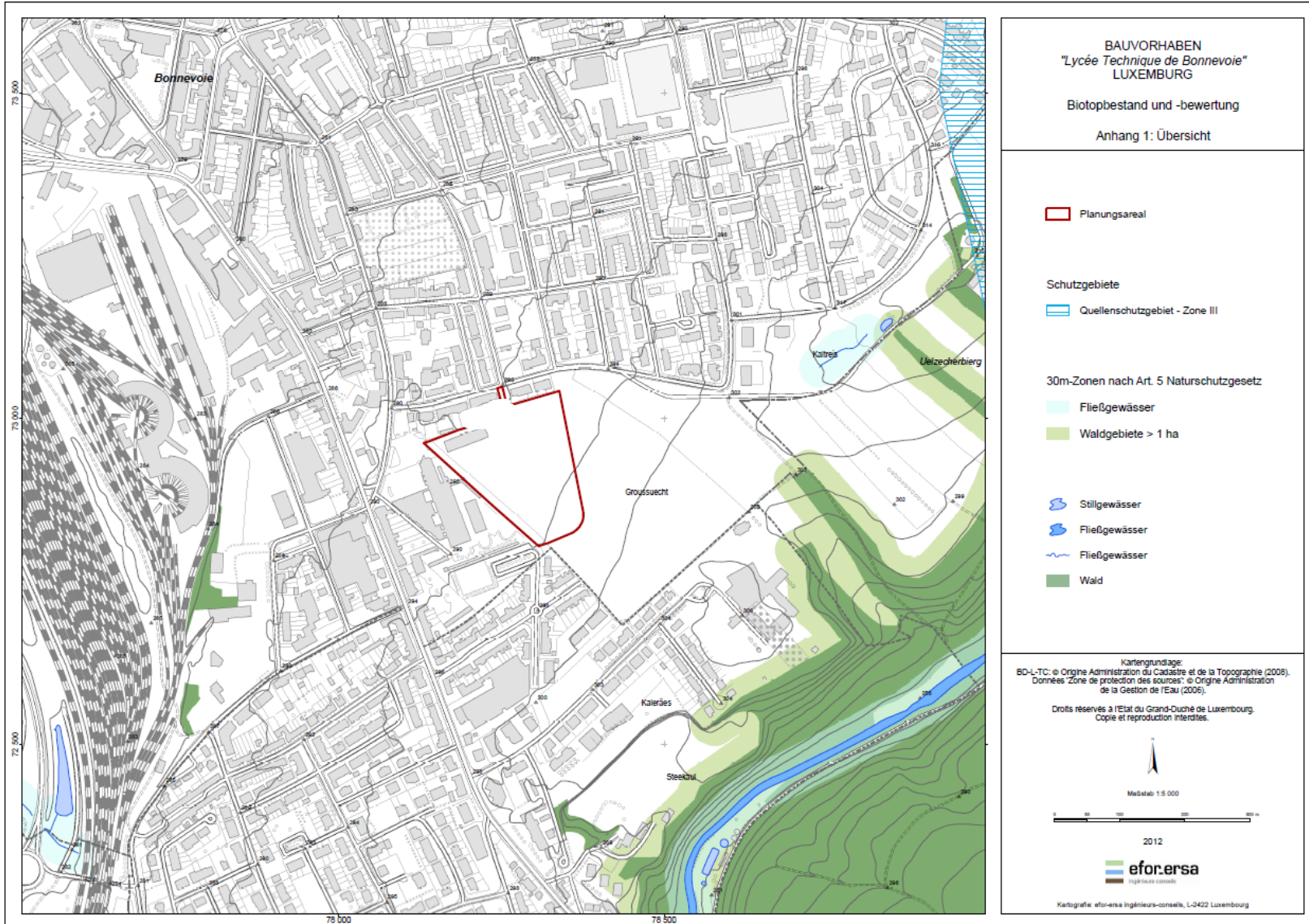
## 2. Future localisation du Sportlycée (SLL)



### Variante Kirchberg



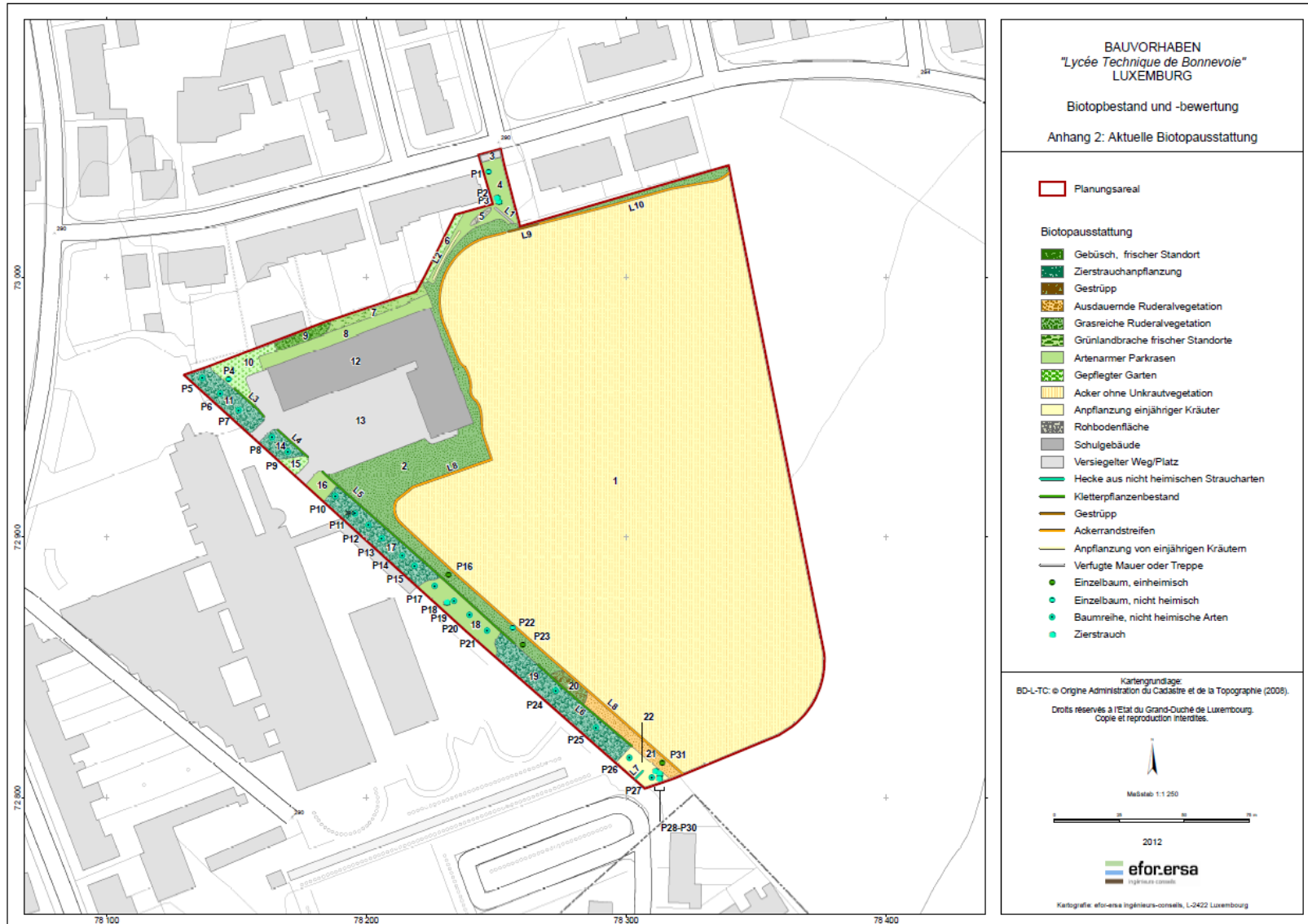
# 3. Nouvelle construction Lycée technique Bonnevoie (LTB)



# 3. Nouvelle construction Lycée technique Bonnevoie (LTB)



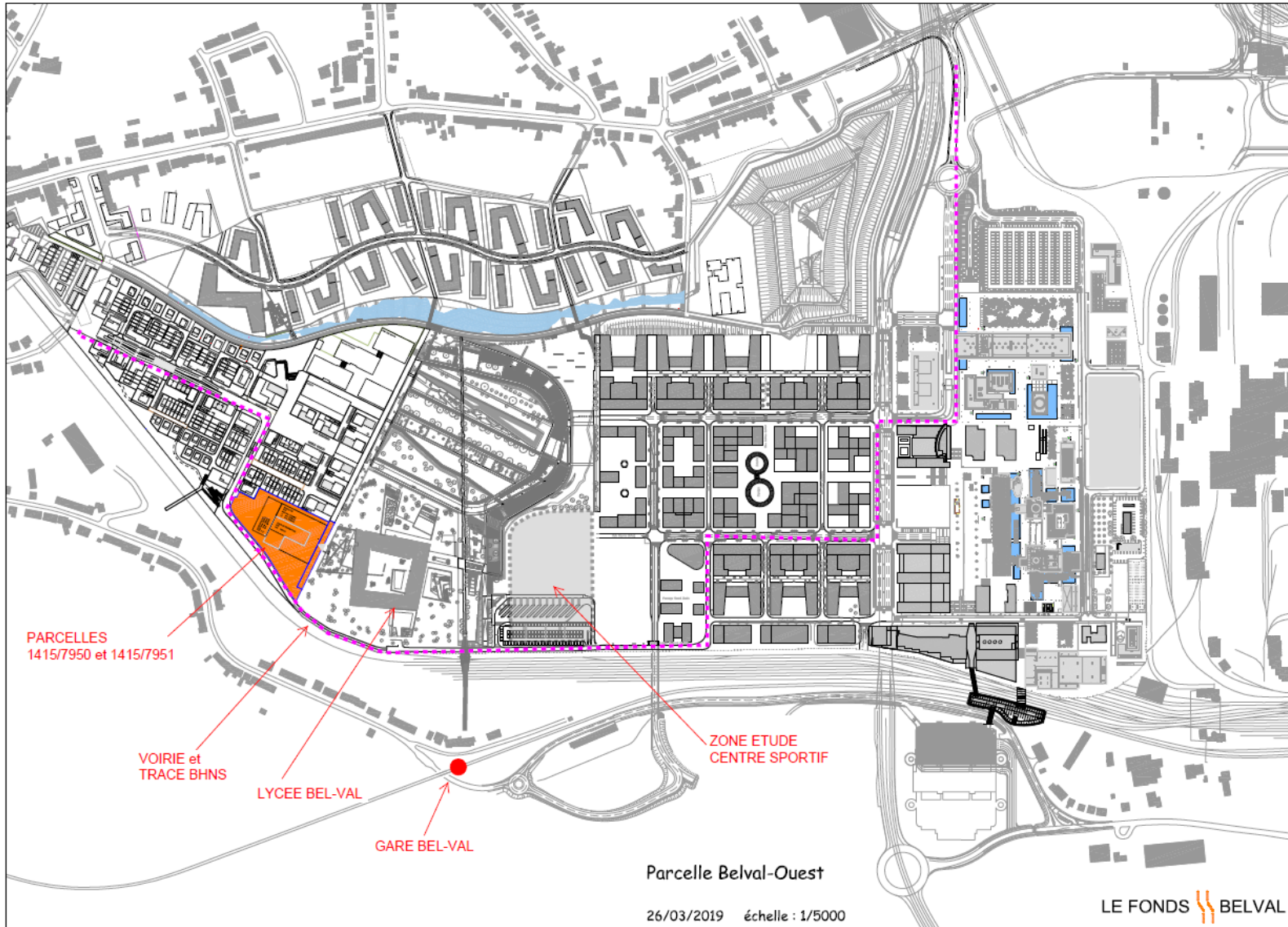
mise en service ~ sept.2026



# 4. Projet d'un nouveau Lycée pilote - région Sud



## Belval: terrain adjacent au Lycée BEL-VAL



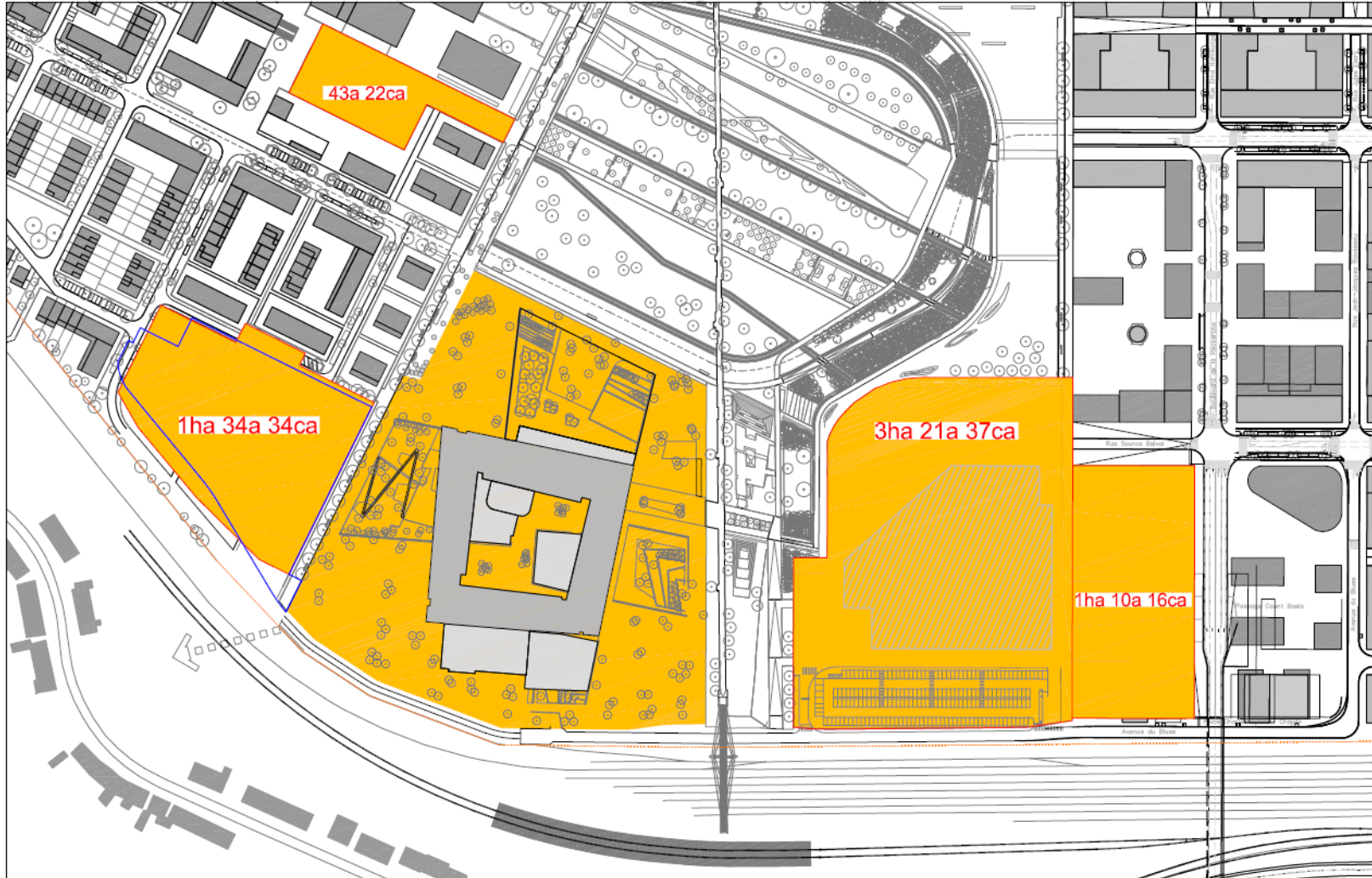
# 4. Projet d'un nouveau Lycée pilote - région Sud



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Belval

mise en service ~ sept.2023



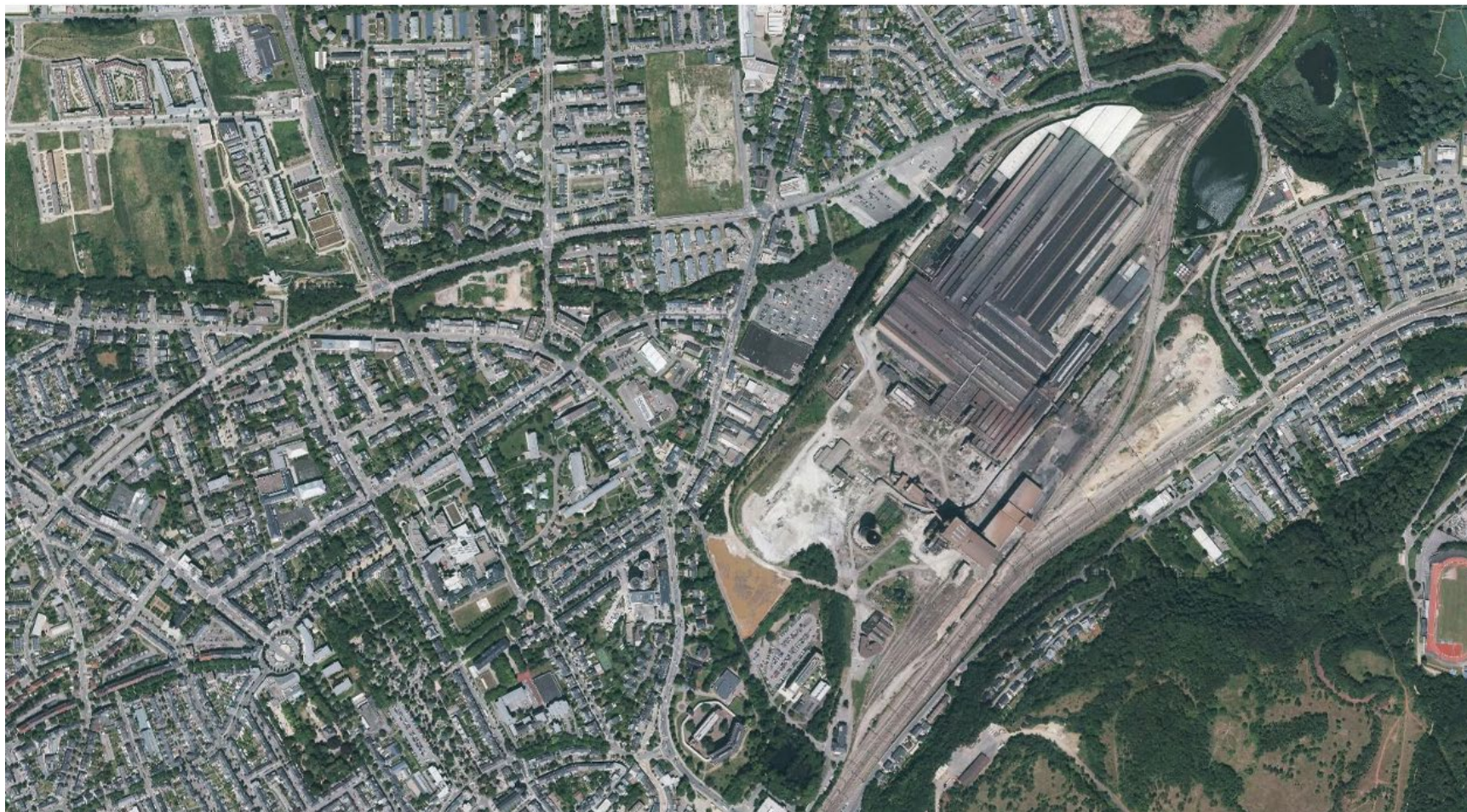
OBJET:	Parcelle Domaine de l'Etat plan de situation		
LE FONDS  BELVAL	Indice: xxx_xxx_xxx_xxx	Vue en plan	Echelle: 1/2000
Date Indico:	Phase:	Niveau TO	Date: 19/12/18

## 4. Projet d'un nouveau Lycée pilote - région Sud



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Esch / Schiffflange





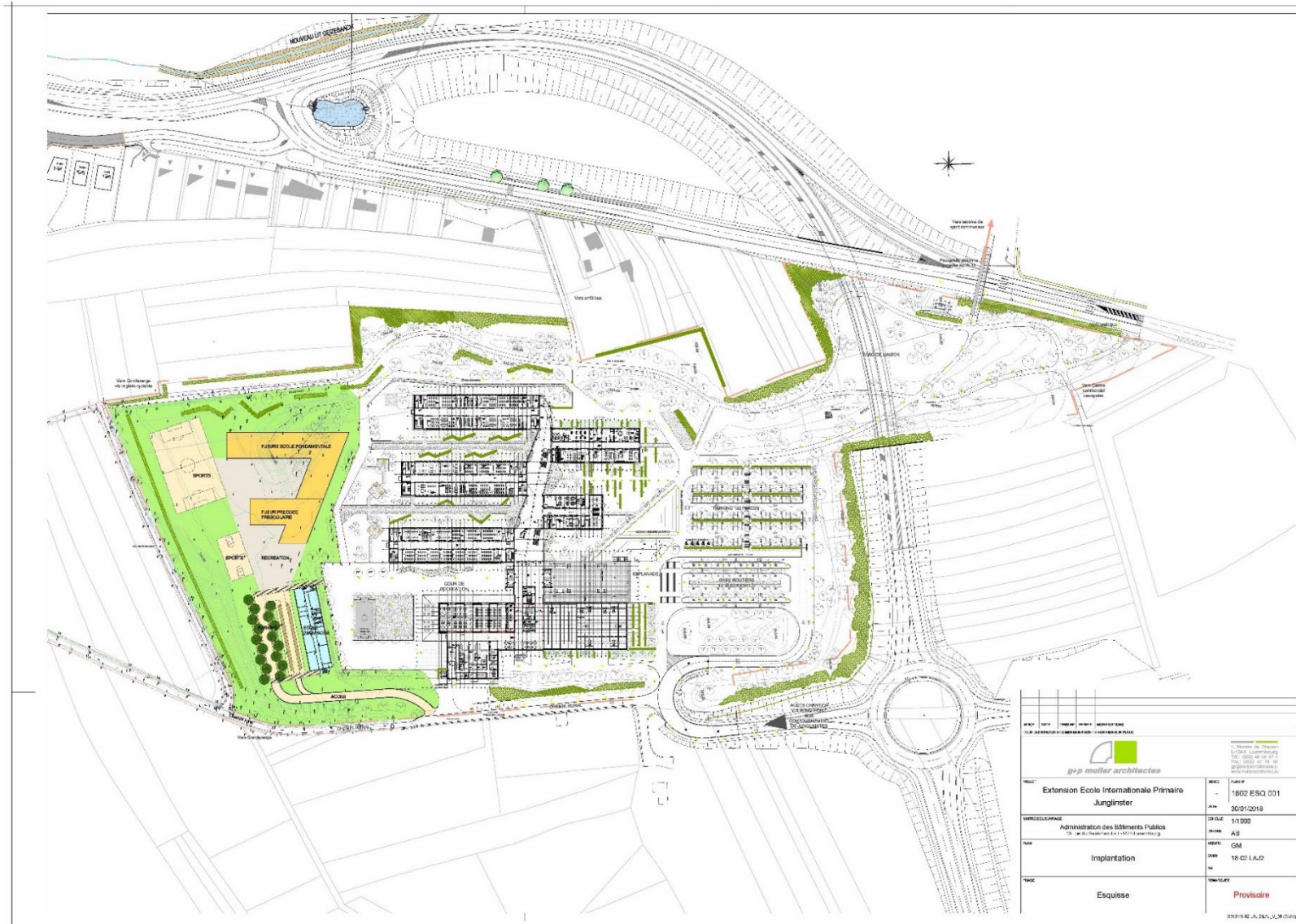
# 5. Implantation école européenne agréée à Luxembourg



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

## Implantation schématique

mise en service ~ sept.2023

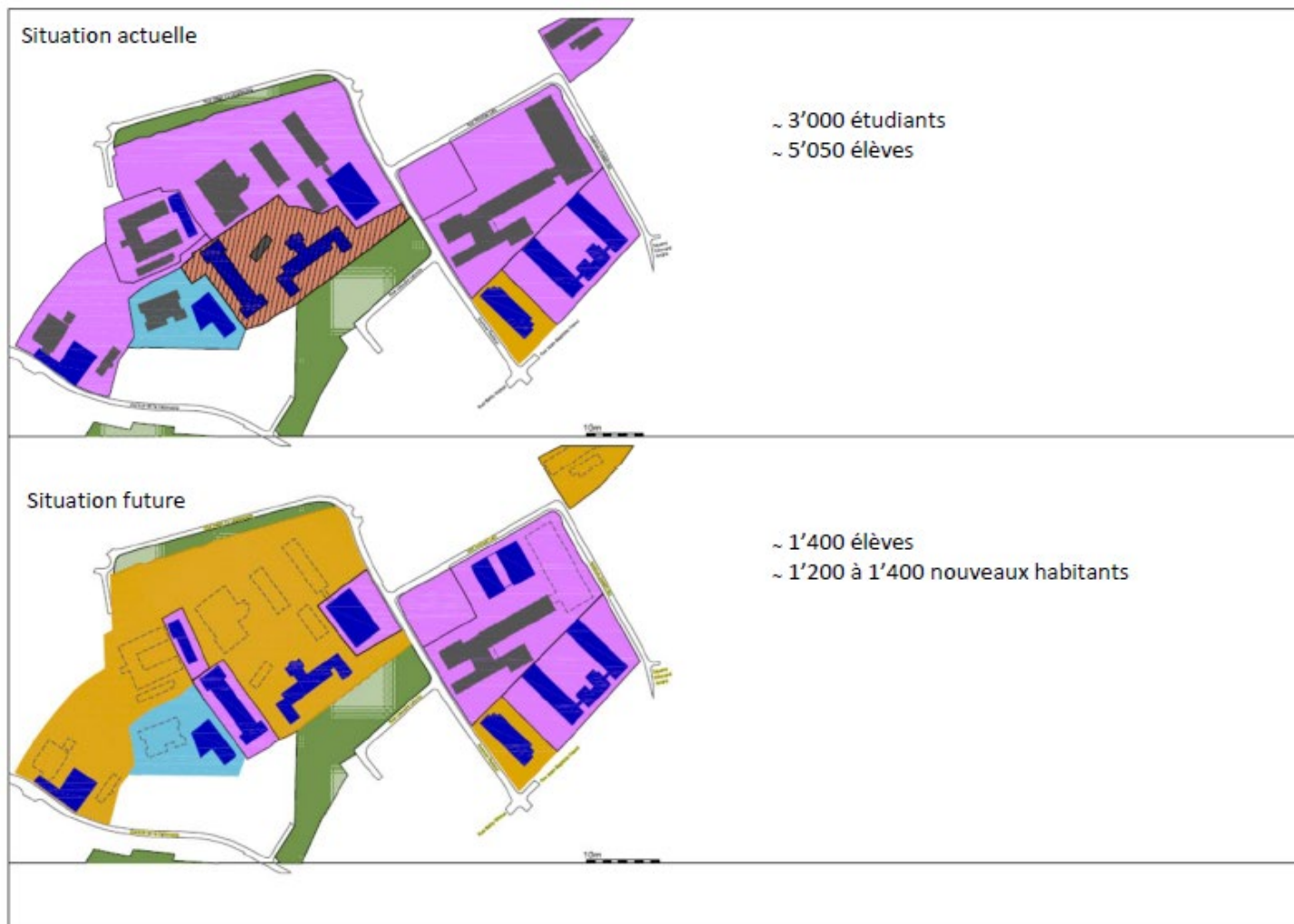


## 5. Implantation école européenne agréée à Luxembourg



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Site Limpertsberg: Aile 1000 / 2000 du LML, bâtiment “Vauban” et LTC

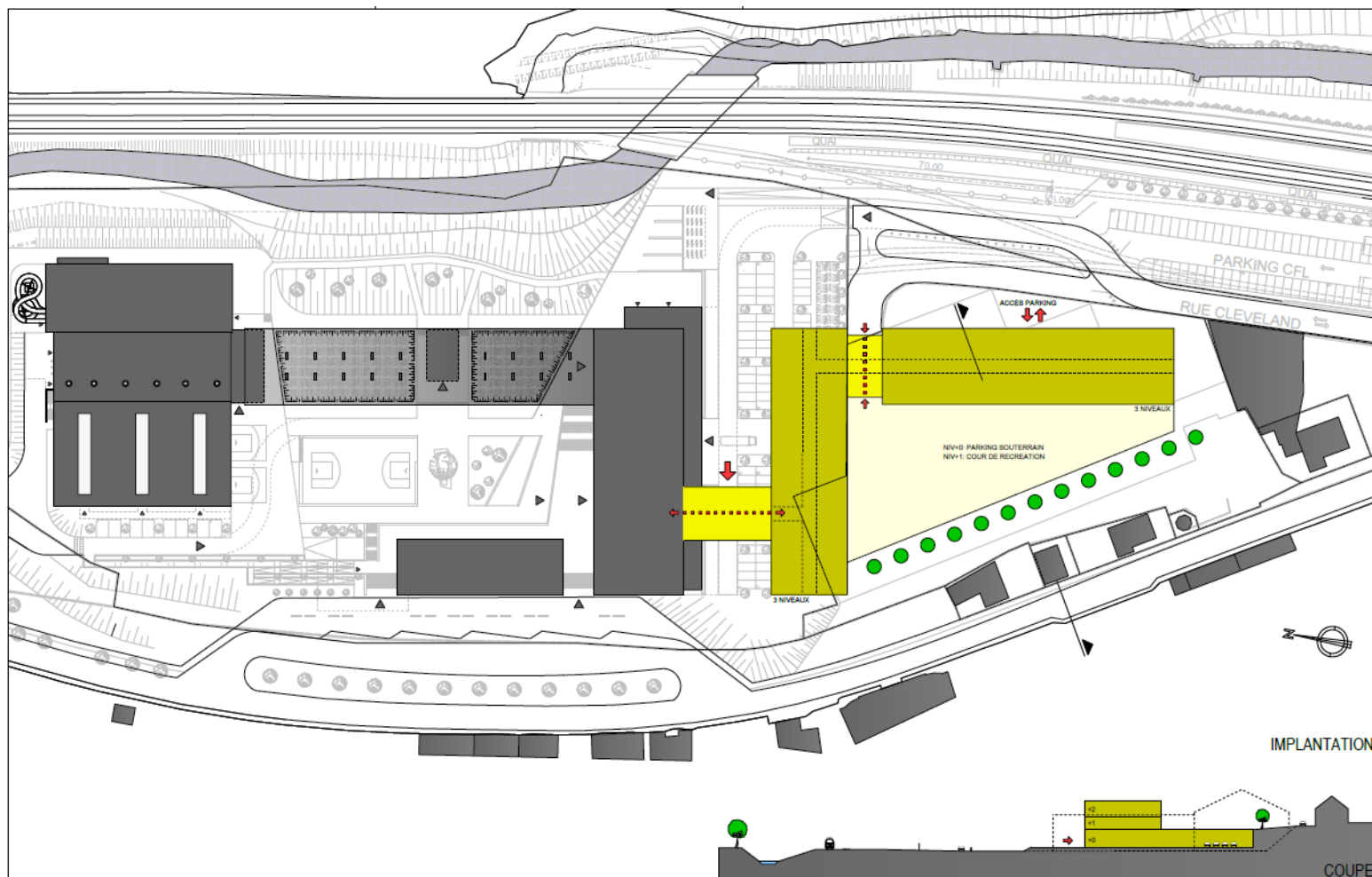


# 6. Lycée Edward Steichen à Clervaux - extension (LESC)



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

dépôt projet de loi ~ fin 2020



IMPLANTATION

COUPE

<p><b>Maitre(s) de l'Ouvrage</b> ADMINISTRATION DES BÂTIMENTS PUBLICS 10, rue du St Esprit L-1475 Luxembourg</p>	<p><b>Document</b> ETUDE DE FAISABILITE - TERRAIN "SYNPLANTS" VARIANTE 1 - UTILISATION LYCEE</p>	<p><b>Plan n°</b> E.031-930</p>	<p><b>Indice</b> .</p>	<p><b>JONAS ARCHITECTES ASSOCIÉS</b>  JONAS ARCHITECTES ASSOCIÉS S.A. 37, Grand-Rue L-9050 Ettelbruck www.jna.lu</p> <p>tél. +352 81 82 40-4 fax. +352 81 02 89 e-mail. info@jnal.lu</p>
<p><b>Objet</b> LCL - LYCÉE CLERVAUX Rue de Bastogne L-9010 CLERVAUX</p>		<p><b>Echelle</b> 1/1000</p>	<p><b>Date</b> 28/06/2012</p>	



## Site Diekirch



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Administration du cadastre  
et de la topographie

map.geoportail.lu

Le géoportail national du Grand-Duché du Luxembourg



Date d'impression: 03/07/2019 10:17

www.geoportail.lu est un portail d'accès aux informations géolocalisées, données et services qui sont mis à disposition par les administrations publiques luxembourgeoises. Responsabilité: Malgré la grande attention qu'elles portent à la justesse des informations diffusées sur ce site, les autorités ne peuvent endosser aucune responsabilité quant à la fidélité, à l'exactitude, à l'actualité, à la fiabilité et à l'intégralité de ces informations. Information dépourvue de foi publique.  
Droits d'auteur: Administration du Cadastre et de la Topographie. <http://g-o.lu/copyright>

Echelle approximative 1:1500



<http://g-o.lu/3/4Wmy>



# 8. Ecole internationale à Esch-sur-Alzette



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

## EDIFF à Mondercange (fondamental) mise en service ~ sept.2023

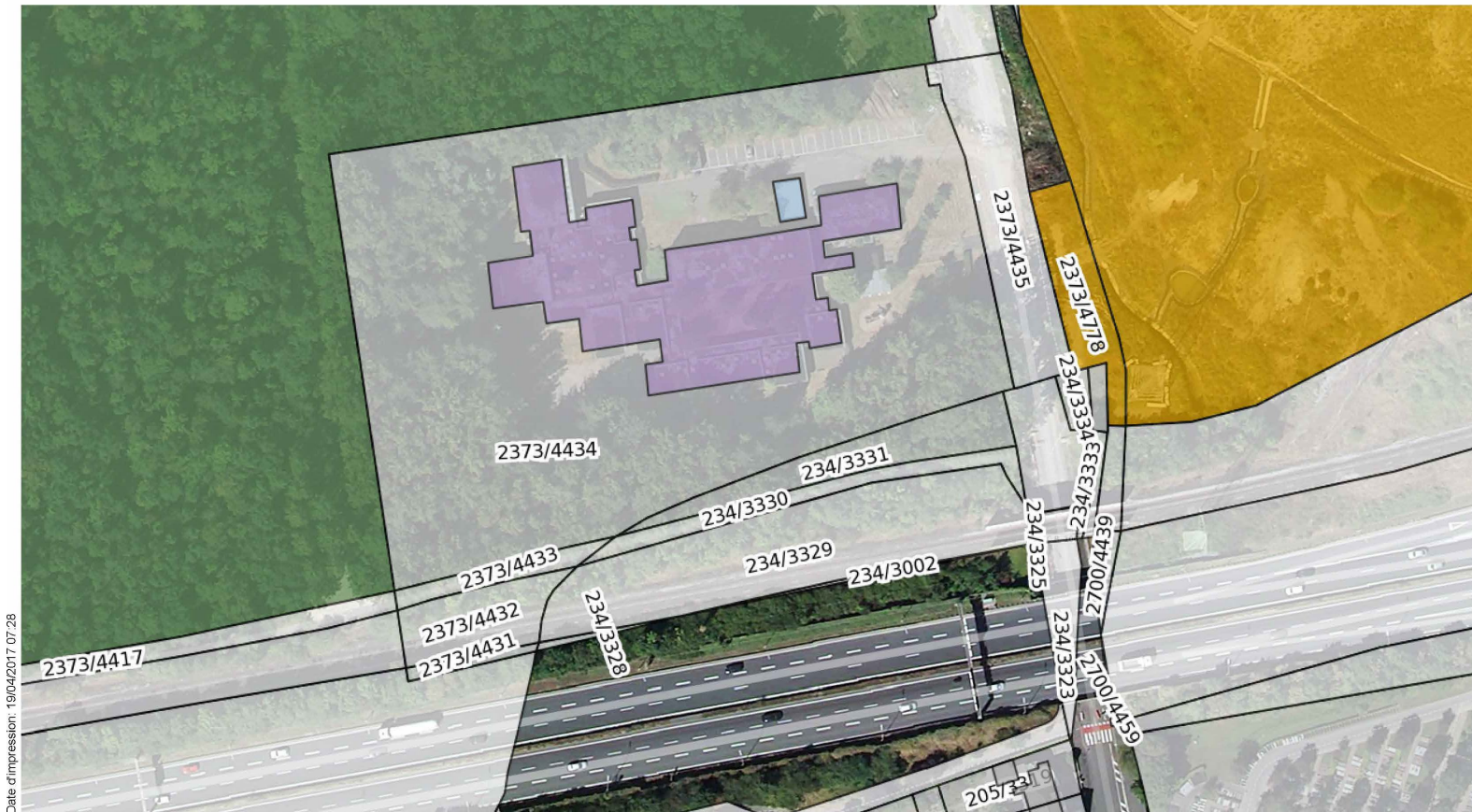


LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Administration du cadastre  
et de la topographie

Ancienne Ediff à Mondercange

map.geoportail.lu

Le géoportail national du Grand-Duché du Luxembourg



Date d'impression: 19/04/2017 07:28

www.geoportail.lu est un portail d'accès aux informations géolocalisées, données et services qui sont mis à disposition par les administrations publiques luxembourgeoises. Responsabilité: Malgré la grande attention qu'elles portent à la justesse des informations diffusées sur ce site, les autorités ne peuvent endosser aucune responsabilité quant à la fidélité, à l'exactitude, à l'actualité, à la fiabilité et à l'intégralité de ces informations. Information dépourvue de foi publique. Droits d'auteur: Administration du Cadastre et de la Topographie. <http://g-o.lu/copyright>

Echelle approximative 1:1500



<http://g-o.lu/3/kHNa>



# 8. Ecole internationale à Esch-sur-Alzette



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

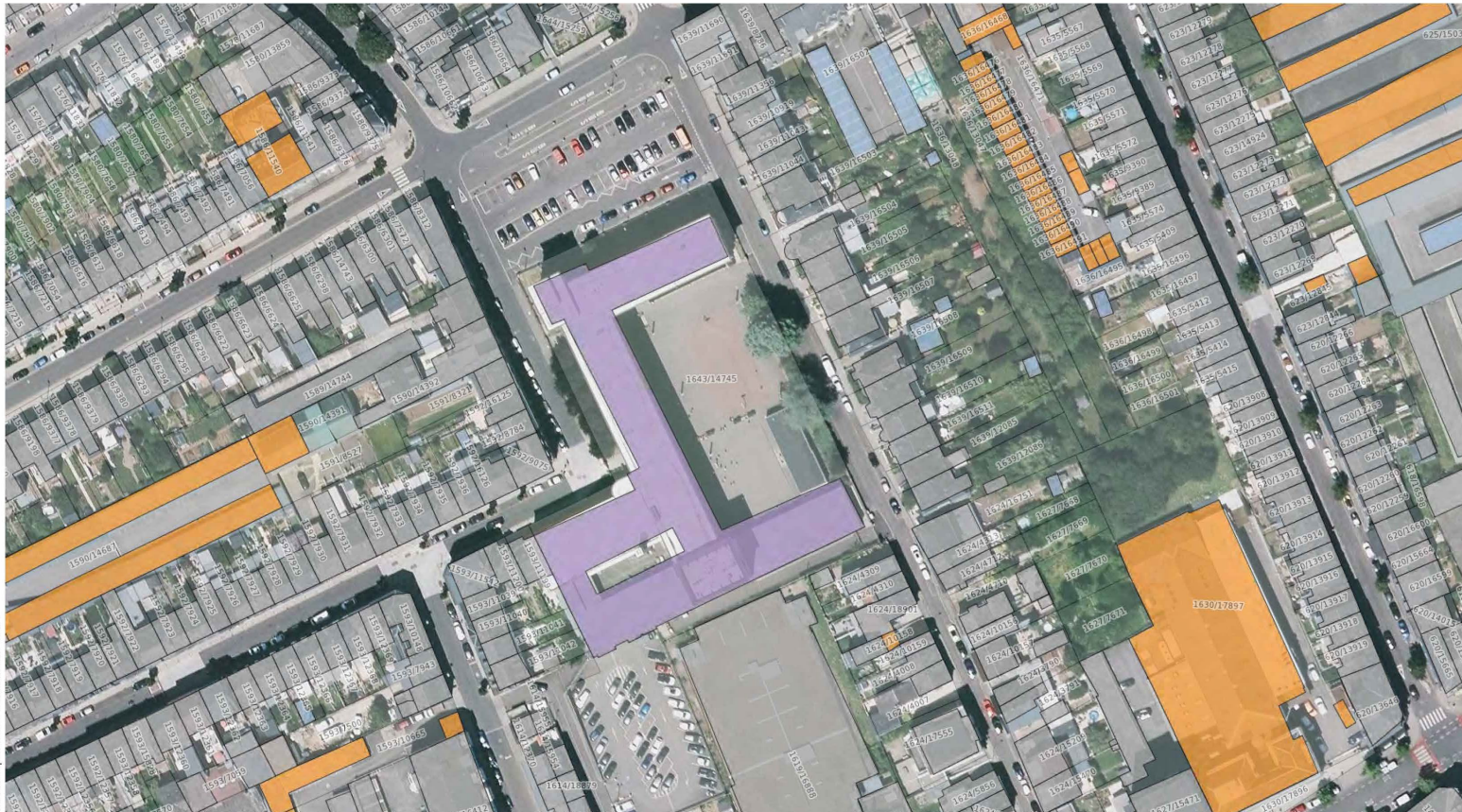
## Bâtiment Victor Hugo (secondaire)



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Administration du cadastre  
et de la topographie

map.geoportail.lu

Le géoportail national du Grand-Duché du Luxembourg



Date d'impression: 25/06/2019 15:54

www.geoportail.lu est un portail d'accès aux informations géolocalisées, données et services qui sont mis à disposition par les administrations publiques luxembourgeoises. Responsabilité: Malgré la grande attention qu'elles portent à la justesse des informations diffusées sur ce site, les autorités ne peuvent endosser aucune responsabilité quant à la fidélité, à l'exactitude, à l'actualité, à la fiabilité et à l'intégralité de ces informations. Information dépourvue de foi publique.  
Droits d'auteur: Administration du Cadastre et de la Topographie. <http://g-o.lu/copyright>

Echelle approximative 1:1500



<http://g-o.lu/3/d6Nx>



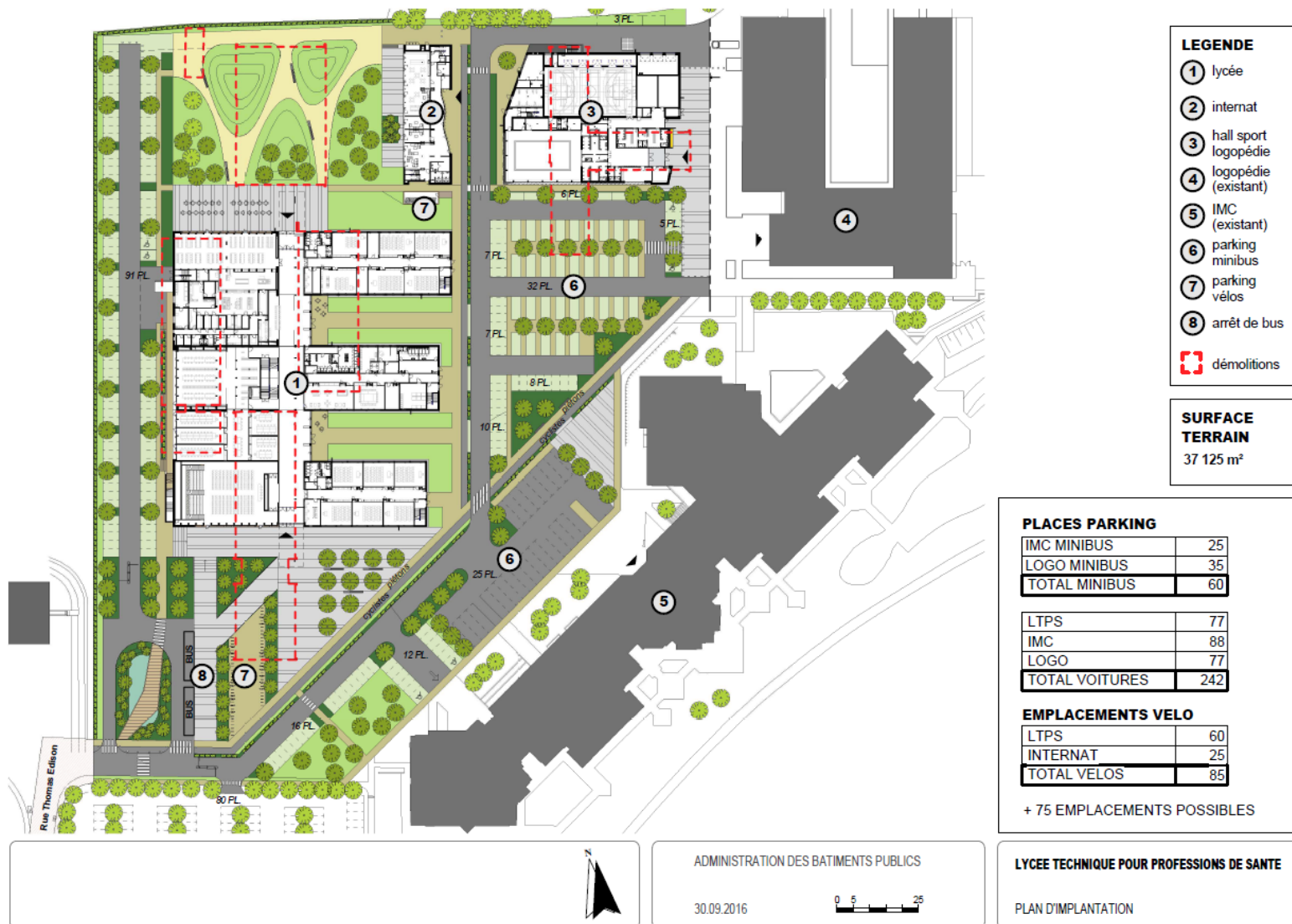


# 10. Lycée technique pour professions de santé à Strassen



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

mise en service ~ sept.2023



## LEGENDE

- ① lycée
- ② internat
- ③ hall sport logopédie
- ④ logopédie (existant)
- ⑤ IMC (existant)
- ⑥ parking minibus
- ⑦ parking vélos
- ⑧ arrêt de bus
- démolitions

**SURFACE  
TERRAIN**  
37 125 m<sup>2</sup>

## PLACES PARKING

IMC MINIBUS	25
LOGO MINIBUS	35
<b>TOTAL MINIBUS</b>	<b>60</b>

LTPS	77
IMC	88
LOGO	77
<b>TOTAL VOITURES</b>	<b>242</b>

## EMPLACEMENTS VELO

LTPS	60
INTERNAT	25
<b>TOTAL VELOS</b>	<b>85</b>

+ 75 EMBLEMENTS POSSIBLES

ADMINISTRATION DES BATIMENTS PUBLICS

30.09.2016



LYCEE TECHNIQUE POUR PROFESSIONS DE SANTE

PLAN D'IMPLANTATION





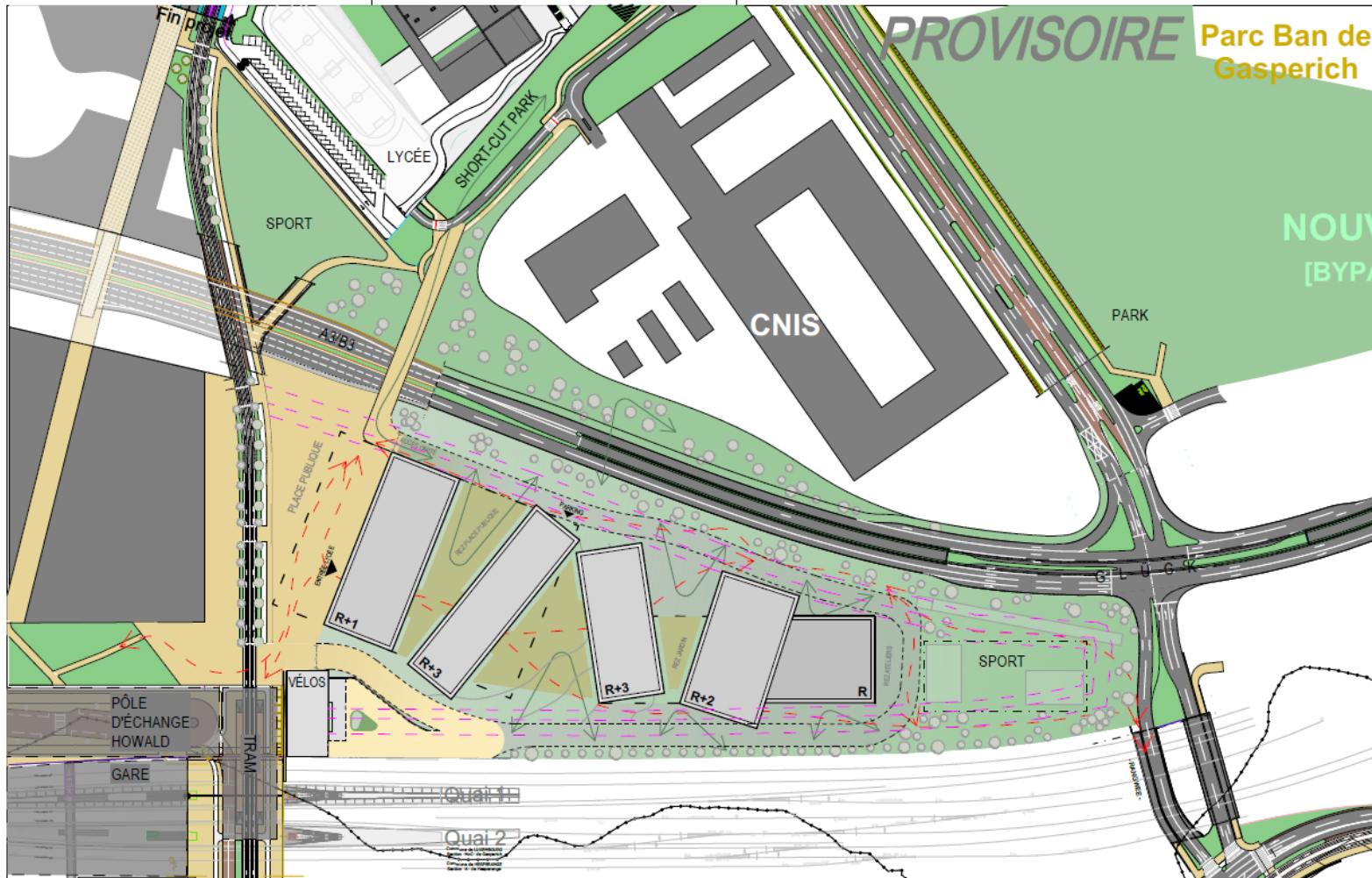






## Terrain Midfield à Howald

dépôt projet de loi ~ mi-2022

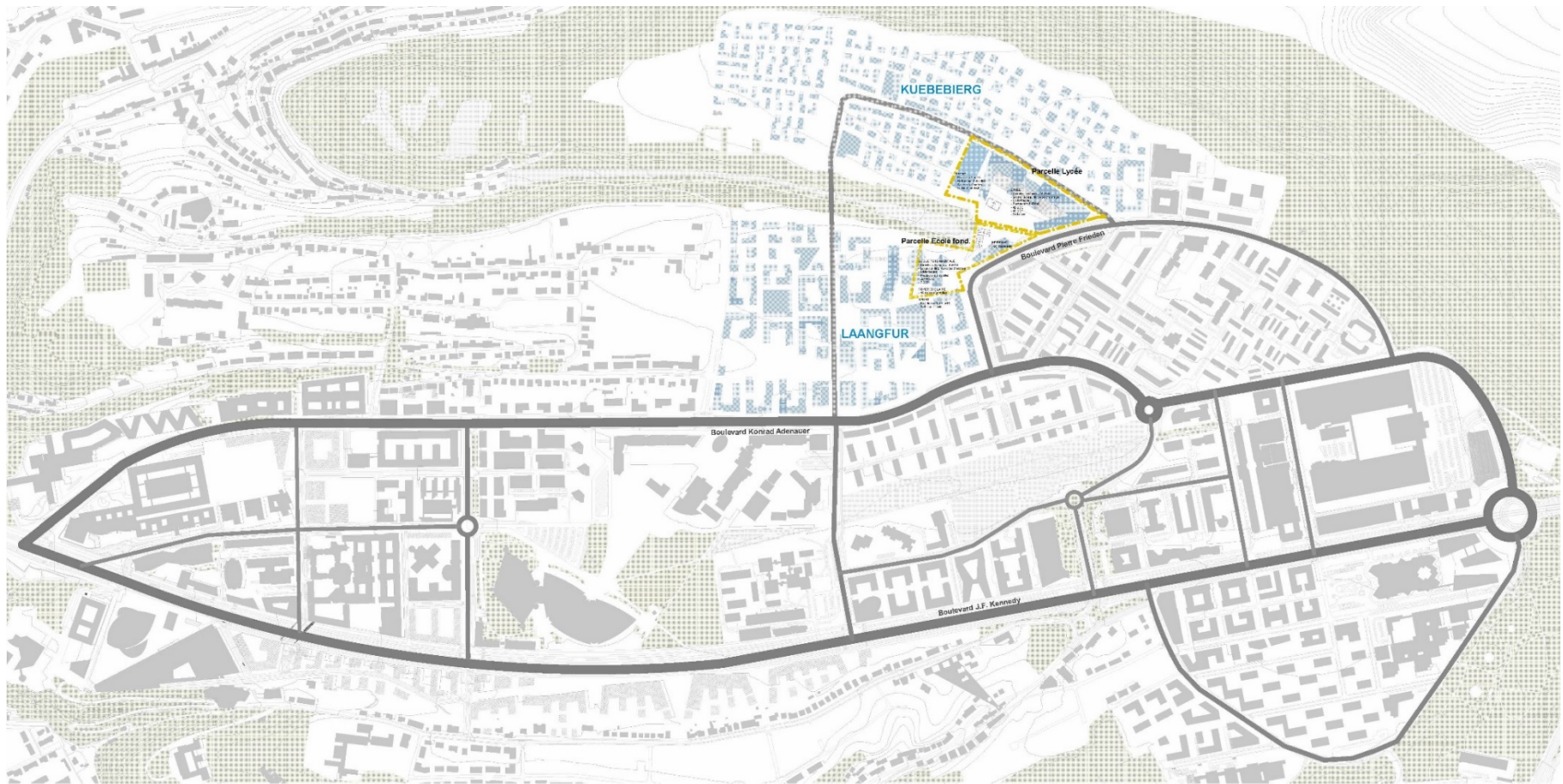


<b>BAUVORHABEN:</b> 8051 - Étude d'implantation et d'accessibilité - Lycée LTC Pôle d'échange Howald	<b>AUFTRAGGEBER:</b> ABP - Administration des Bâtiments Publics 10, rue du Saint Esprit L-1475 Luxembourg Tel: +352 461919 - 620 E-Mail: elisabeth.jiebgott@bp.etat.lu	<b>ARCHITEKT:</b> Teisen-Giesler Architectes 105, rue Adolphe Fischer L-1521 Luxembourg Tel: 220508 Fax: 223961 E-Mail: info@teisen-giesler.lu	Plan N° <b>8051-EF-00.1</b>	Planinhalt <b>LAGEPLAN</b>	
			Maßstab 1:1800	Entfällt am	<b>TEISEN-GIESLER ARCHITECTES</b>
			Planersteller JM/PO	Datum 06.11.2018	

# 14. Lycée Michel Lucius (LML) - fondamental et secondaire



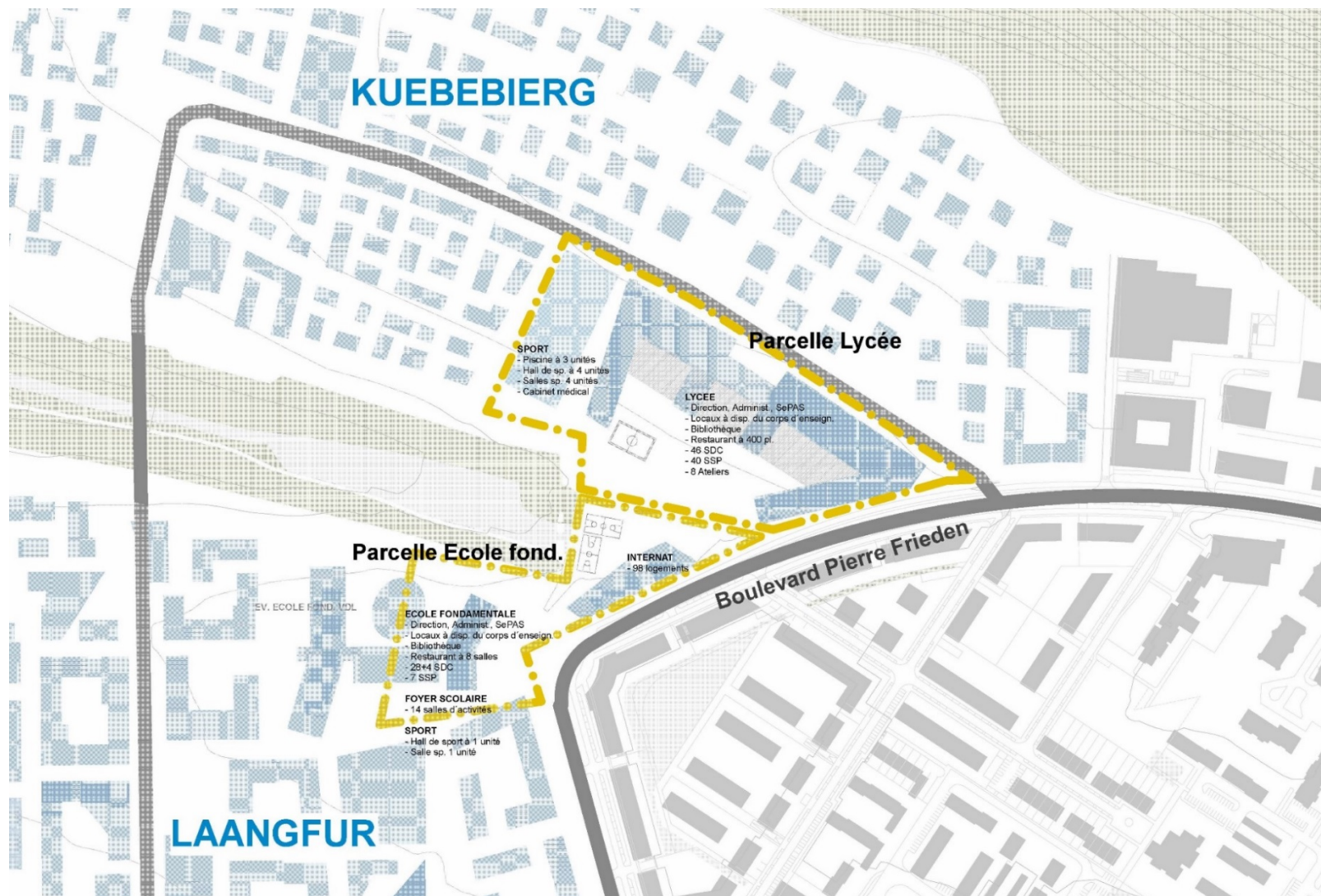
## Nouvelle construction au Kirchberg



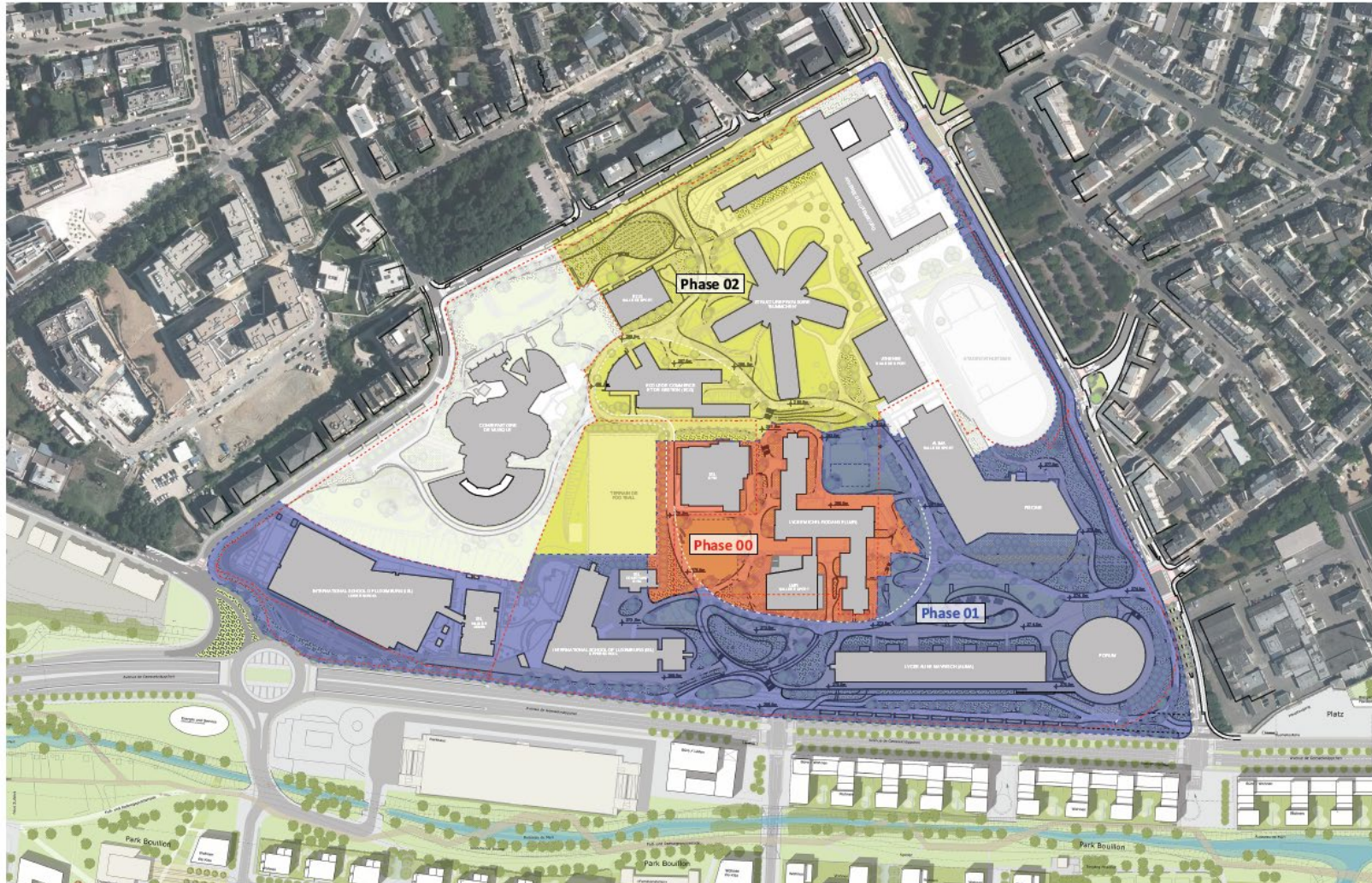
# 14. Lycée Michel Lucius (LML)



dépôt projet de loi ~ début 2021



# 15. Réaménagement du Campus Geesseknäppchen



# 15. Réaménagement du Campus Geesseknäppchen



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



architectes-urbanistes

**BRUCK + WECKERLE ARCHITECTEN**

69, rue Giesener L-1631 Luxembourg T. +352 29 71 79 e-mail: info@bruck-weckerle.com

Dipl. Arch. ETH-Z/0A1/SIA

maître d'ouvrage

**ADMINISTRATION DES BÂTIMENTS PUBLICS**

10, rue du Saint-Esprit L-1475 Luxembourg T. +352 46 19 19 1

projet

**RCG**

Réaménagement du Campus Geesseknäppchen

phase

**APD**

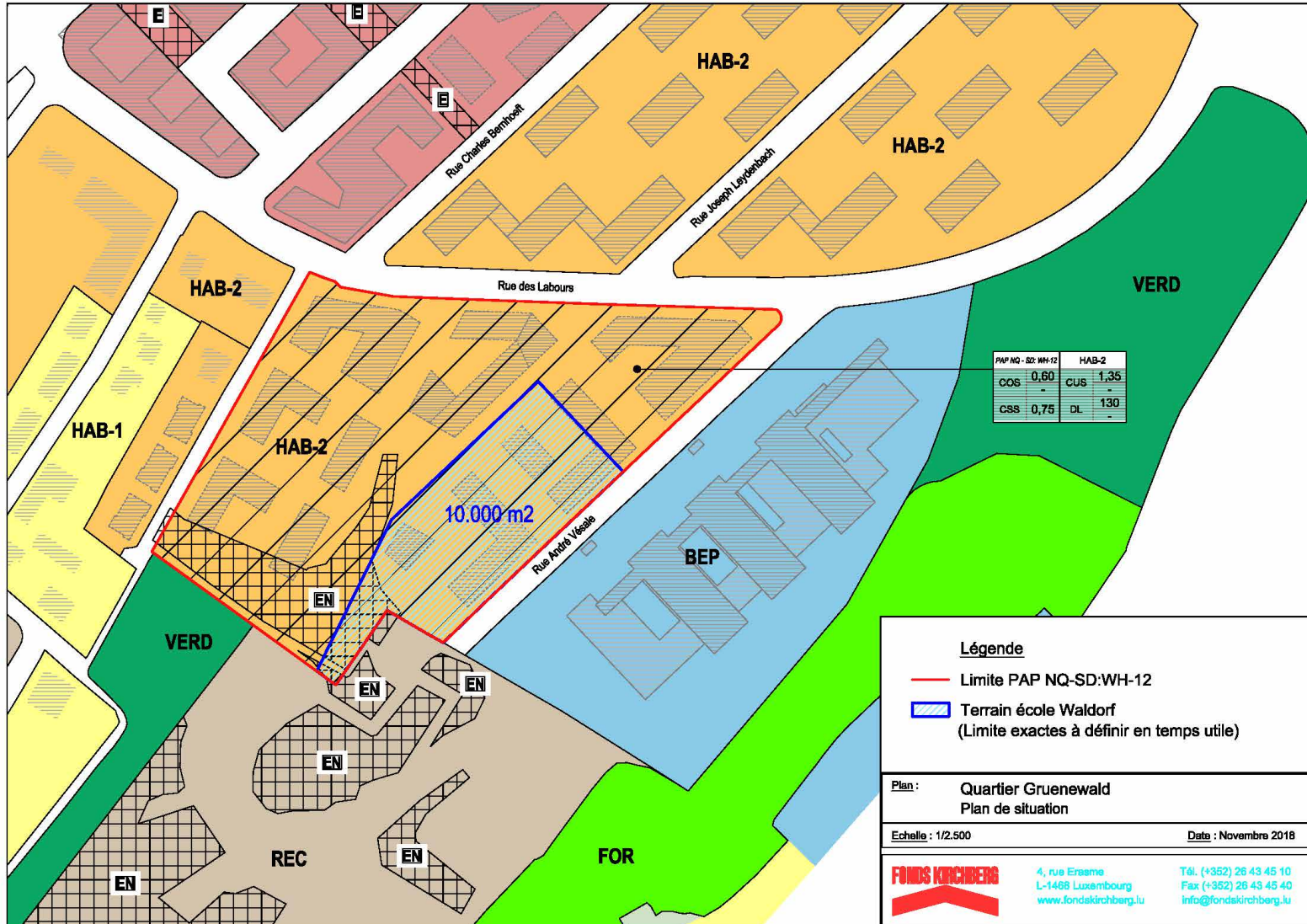
date

14/02/2019

# 16. Nouvelle construction de l'Ecole Waldorf



## Terrain d'implantation au quartier Gruenewald au Kirchberg





- Lycée technique pour professions de santé à Ettelbruck
- Lycée technique des arts et métiers - annexe Congrégation
- LTC- nouvelle construction - sports et réfectoire
- Sportlycée - extension INS
- Lycée Aline Mayrisch - préau couvert multifonctionnel
- Lycée Michel Lucius, décontamination et mise à niveau sécurité feu (aile 4000)
- Ecole internationale à Differdange
- Lycée Michel Rodange - rénovation et extension
- Lycée classique à Diekirch - annexe Mersch
- Lycée technique agricole à Gilsdorf
- Lycée technique pour professions de santé à Strassen

